LE PAYS.

VOL. VIII. MONTREAL, SAMEDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1859. No. 124

LE PAYS.

LES SUCCES QUI ONT SIGNALÉ L'EXISTENCE du journal *LE PAYS*, depuis sa fondation, en 1851, sont les garanties les plus certaines de son mérite comme feuille politique, commerciale, littéraire et d'annonce. Aussi la rédaction du *PAYS* n'est-elle surpassée par aucune feuille française en Canada. C'est le seul journal français du Canada qui publie de la littérature originale.

La Partie Commerciale est confiée aux meilleures autorités de cette ville; et, en outre, les prix des produits sont régulièrement corrigés par le clerc de la Bourse et publiés chaque semaine; ceux des marchés de Montréal le sont par le clerc du marché Bonsecours.

LE PAYS reçoit et publie tous les rapports de la presse associée, et aucune dépense n'est épargnée pour publier les dernières nouvelles apportées par les vapeurs transatlantiques.

LE PAYS a deux éditions, l'une tri-hebdomadaire (c'est la seule feuille française qui soit publiée, à Montréal, trois fois la semaine *toute l'année*) paraissant les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine; l'autre, hebdomadaire, paraissant le mercredi, elle contient toute la matière à lire de la première édition, ainsi que les annonces ayant un caractère d'intérêt général.

CONDITIONS:

	Par année.
Edition tri-hebdomadaire	$ 4 00
Edition hebdomadaire..........	2 00

(Invariablement payable d'avance.)

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES.

Les Ateliers Typographiques du *PAYS* sont pourvus d'un matériel qui permet d'exécuter avec avantage pour ses propriétaires et satisfaction pour la clientèle, toute espèce de commande dans les genres suivants et autres:

LIVRES, BROCHURES, FACTUMS, BLANCS, CIRCULAIRES, CARTES FUNERAIRES, CARTES D'ADRESSES ET CARTES DE VISITE, PANCARTES, PLACARDS, AFFICHES, TETE DE COMPTES, BLANCS POUR NOTAIRES, POUR AVOCATS ET REÇUS DE TOUTE DESCRIPTION.

N.B.—Toute commande venant de la campagne sera exécutée dans un court délai, et expédiée par la voie la moins coûteuse,—il faudra donner des instructions complètes par rapport au nombre de *copies*, à la manière dont on désire avoir l'ouvrage exécuté, et à la qualité du papier sur lequel on désire que le tirage soit fait.

☞Adressez à

DORION ET CIE.,
Propriétaires du *Pays*,
7, Rue Ste.-Thérèse,
Montréal.

Montréal, 1er juin 1859.

LE PARFAIT MUSICIEN,

PAR

GUSTAVE SMITH.

LE PARFAIT MUSICIEN VIENT D'ETRE publié. Les souscripteurs qui n'ont pas reçu leur copie voudront bien la demander au bureau, ou donner leur adresse pour qu'elle leur soit expédié.

Le *Parfait Musicien* sera envoyé par la malle, frais de poste payés, aux prix suivants:

Une copie brochée...... 82 cents.
Cartonnée......135 cents.
Reliée......160 cents.

S. T. PEARCE,
Marchand de Musique.
19 grande rue St.-Jacques.

22 oct. am—116.

UN

Nouveau Candidat

A LA FAVEUR PUBLIQUE.

PRO BONO PUBLICO.

LE SOUSSIGNÉ INFORME RESPECTUEUSEMENT ses amis et le public en général qu'il a ouvert au No. 3, GRANDE RUE, FAUBOURG ST.-LAURENT, (bâtisses du Dr. Nelson,) un Magasin, composé d'un vaste assortiment bien choisi de MARCHANDISES de GOUT, de LIVRES d'ECOLE, PAPETERIE, JOUJOUS, PARFUMERIE, etc., qu'il offre en vente pour ARGENT COMPTANT seulement.

Son Fonds de Marchandises de Goût comprend tout ce que l'on peut généralement trouver dans un Magasin de ce genre, Coutellerie, Joaillerie, Parfumerie, Huiles, Savons de Fantaisie, Carosses d'Enfants d'Hosier importé, Cabs do, Paniers do, et une grande variété de Joujous. Ce Fonds a été choisi par un Monsieur qui a eu plus de vingt années d'expérience dans cette branche de Commerce, et l'on peut être certain de l'excellence de son choix quant à la qualité et au style.

Le Département de la Papeterie sera pourvu de tout ce qui constitue une Maison de Papeterie de première classe. Il comprendra: Papiers à Ecrire, depuis les plus bas prix jusqu'aux plus hauts, Papiers pour Paqueboats, le Commerce, Lettres et pour Notes, Enveloppes de tout genre et Patrons; Encres, Encriers, Plumes, Porte-plumes, Ardoises, Crayons d'Ardoise, Crayons de Mine de Plomb, Règles, Cire à Cacheter, Oublies, Cachets, Caoutchouc, etc., etc., etc.

Ledgers, Journaux, Carnets, Livres de Compte, Memorandum, Livres de Billets, Livres de Passe, Livres de Copie, Mappes, Journaux Portatifs, Portefeuilles, Porte-Monnaies, Réticules, Papiers à Dessin, Albums, Marques pour livres, Papiers de Riz, etc.

Le "National Series," et un excellent assortiment d'autres Livres d'Ecole en usage dans les Ecoles de la Cité.

Bibles, Livres de Prières, d'Hymnes et Cathéchismes de toutes les Dénominations Religieuses.

Livres, à l'usage des Enfants, en grande variété.

Afin de rencontrer les besoins de cette partie importante de la Cité, le soussigné a joint à son établissement, un DEPOT pour la vente des Journaux Périodiques Populaires des Etats-Unis, parmi lesquels on peut recommander le N.-Y. Ledger, do Weekly, do Mercury, do Frank Leslie, do Harper's Weekly, do Home Journal, do Budget of Fun, do Phunny Fellow, do Nick Nax, do Yankee Notions, do Picayune, do Police Gazette, do Clipper, do Brother Jonathan, do Irish News, Scottish America, Phœnix, Musical World, Musical Friend, Staats Zeitung, Allemands; Atlantishe Blatter, do; Criminal Zeitung do; New-Yorker Democrat, do; German Humorist, do; Herald, Tribune, Times, True Flag, Boston; Waverly Magazine, do; Olive Branch, do; Pilot, do; Frank Leslie's Magazine, Harper's Magazine, Godey's Magazine, Fleur de Lys, (français); Metropolitan Record, (Catholique romain); Tablet, Youth's Magazine, Church Journal, (protestant épiscopal); Christian Inquirer, (unitarian); Independent, (Dr. Beecher's paper). Ainsi que tous les Journaux quotidiens et hebdomadaires de Montréal.

On ajoutera à ce Département, de temps à autre, les additions que le public pourra exiger.

Le soussigné recevra aussi des ordres pour toute espèce d'IMPRESSIONS et de RELIURES, qu'il exécutera promptement et à des prix raisonnables.

Les Souscripteurs aux Ouvrages Illustrés et Périodiques du jour, peuvent les faire relier dans un genre approprié au mérite de l'ouvrage. On apportera aussi le plus grand soin à la reliure de la Musique. ☞ Timbres de Poste à vendre.

Le soussigné espère mériter, par l'attention soutenue qu'il apportera à soigner tous les départements de son commerce, une part du patronage du public qu'il sollicite respectueusement.

W. DALTON,
No. 3, Grande Rue, Faubourg St.-Laurent

AVIS PARTICULIER. — Le soussigné délivrera, à domicile, tous les Journaux Périodiques ou autres, à ceux qui auront souscrit chez lui, quand même ils ne seraient pas inclus dans la liste ci-dessus, *sans charge extra*. Pour conditions, etc., s'adresser au Dépôt.

W. DALTON,
No. 3, Grande Rue, Fouboug St.-Laurent,

Montréal, 1er octobre 1859. cm—107

ACADEMIE

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DANS L'ACADEMIE COMMERCIALE,

DES

COMMISSAIRES CATHOLIQUES DE MONTREAL,

Sous la direction de

M. U. E. ARCHAMBAULT, PRINCIPAL,
M. P. GARNOT, PROFESSEUR DE FRANÇAIS,
M. J. M. ANDERSON, PROFES. D'ANGLAIS.

LE COURS SE COMPOSERA DE 5 ANNEES

PREMIÈRE ANNÉE:

CLASSE PREPARATOIRE:

Religion. Lecture en français et en anglais. Calligraphie. Calcul mental. Exercices de langages français et anglais. Leçons de choses dans les deux langues. Musique vocale.

Prix de l'enseignement: une piastre par mois.

SECONDE ANNÉE:

Religion. Lecture en français et en anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire française et Grammaire anglaise (éléments). Géographie (explication des cartes). Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique vocale.

Prix de l'enseignement: une piastre 50 cents par mois.

TROISIÈME ANNÉE:

Religion. Lecture en français et en anglais, avec explications. Etymologie des mots. Calligraphie. Arithmétique (toutes les règles de commerce). Grammaire française et Grammaire anglaise (syntaxe). Géographie. Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique vocale.

Prix de l'enseignement: deux piastres par mois.

QUATRIÈME ANNÉE.

Religion. Lecture raisonnée en français et en anglais. Etymologie des mots. Calligraphie. Grammaire générale (française et anglaise). Arithmétique dans toutes ses parties. Géographie. Histoire du Canada (domination française). Eléments d'Algèbre et de Géométrie. Histoire Naturelle. Histoire générale. Leçons de choses dans les deux langues. Tenue des livres à simple entrée. Musique vocale.

Prix de l'enseignement: deux piastres et cinquante cents par mois.

CINQUIÈME ANNÉE.

Religion. Elocution française et élocution anglaise. Littérature française et Littérature anglaise. Calligraphie. Tenue des livres à double entrée. Economie commerciale. Géographie. Histoire du Canada (domination anglaise). Histoire Naturelle. Histoire générale. Géométrie. Algèbre. Notions de Physique et de Chimie. Musique vocale.

Prix de l'enseignement: trois piastres par mois.

Tous les mois, les parents recevront, avec le compte du prix de l'enseignement, un bulletin cacheté, constatant la conduite, le travail et les succès de leurs enfants.

L'instruction religieuse sera placée sous la direction d'un Monsieur du Séminaire, dont les leçons auront lieu deux fois par semaine, en français et en anglais.

Si le nombre des élèves le requiert, on se procurera les services d'un autre professeur d'anglais.

16 août. cm—87

LE SOUSSIGNÉ AYANT ÉTÉ NOMMÉ Agent pour le Canada, de plusieurs des meilleurs Fabricants étrangers de Mittaines et de Gants, les Commerçants qui désirent en acheter, sont priés de venir examiner son assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.

J. W. CARLE.

CIGARES SUPERIEURS DE LA HAVANE à des prix très-modiques.

J. W. CARLE.

A VENDRE DES VEAUX FRANÇAIS à bon marché.

J. W. CARLE.

A VENDRE UN ASSORTIMENT DE TABAC en feuilles de toutes qualités.

J. W. CARLE,
No. 255 et 257 Rue St.-Paul.

MACHINES A BATTRE

DE

B. P. PAIGE & CIE.

LES SOUSSIGNES SONT HEUREUX D'INformer le public, qu'ils ont maintenant en main, et qu'ils fabriquent journellement, une grande quantité de leurs célèbres

MACHINES A BATTRE, BREVETEES,

les seules Machines capables de battre toute espèce de grain sans pertes, et le mettre en état pour le moulin ou le marché, sans en casser ou en perdre. Nos Machines ont obtenu le prix à l'exposition de Paris (France), et elles sont reconnues comme n'ayant pas d'égales pour battre et nettoyer le grain.

Afin de pouvoir subvenir aux besoins de toutes les classes de fermiers, soit dans le Haut ou le Bas-Canada, nous nous sommes pourvus, à une dépense considérable, de modèles de différentes grandeurs, depuis la force d'un cheval jusqu'à huit, et nous en avons maintenant en main un grand assortiment de toutes les grandeurs capables de battre, suivant leur grandeur, de 50 à 100 minots de grain par jour; et comme nous allons en construire deux fois le montant de ce que nous avions l'habitude, les acheteurs pourront être assurés que leurs ordres pour Machines, de quelque grandeur que ce soit, seront remplis sans délai.

Les Machines seront expédiées à bord de tout Vapeur ou Chemin de Fer, sans aucun charge pour l'acquéreur.

B. P. PAIGE ET CIE.

4 août. cm—82

A LOUER.

UNE EXCELLENTE MAISON EN Bois, à deux Etages, située aux Tanneries des Rolland, avec une Boulangerie, Ustensiles de Boulanger, et un Jardin. Il y a des Ecuries, Remises et autres Dépendances. Cet Etablissement est bien connu comme Boulangerie, et le locataire pourrait compter sur une bonne clientèle déjà établie. Possession donnée au premier Mai prochain.

S'adresser à ce Bureau, ou à

J. DOUTRE, Ecr.,
16, Rue St.-Gabriel.

26 avril. 42

Corporation de Montreal.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE A toutes personnes qui doivent à la Corporation de cette Cité, et auxquelles des comptes ont déjà été fournis, pour Cotisations, Taxes sur les affaires, etc., pour l'année courante qu'elles aient à venir, sans délai, au Bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, PAYER les montants par elles dus respectivement, et qu'à défaut par elles de ce faire, le soussigné sera dans l'obligation de suivre les instructions formelles qu'il a reçues, et d'adopter des procédés contre elles sans distinction et sans autre avis.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, le 6 août 1859. 83

HOTELS.

HOTEL DE L'UNION

TENU PAR

PAUL CORBEILLE,

(Autrefois par A. MERCIER,)

No. 23, Place Jacques-Cartier,
MONTREAL.

Cet Hôtel est très confortable pour les cultivateurs, se trouvant situé près du marché et des embarcadères des bâteaux à vapeur.

10 sept. cm—98

HOTEL DU CANADA.

Avis Important aux Voyageurs.

LE SOUSSIGNÉ, RECONNAISSANT DE l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux visiteurs, qu'il vient de faire de grandes AMELIORATIONS dans les différents services de sa maison et qu'il espère continuer de mériter l'encouragement public. Les prix sont très modérés. Des voitures sont à la disposition des visiteurs pour les mener aux différents dépôts de chemins de fer ou embarcadère de bateaux à vapeur, gratis.

SERAPHINO GIRALDI.

Montréal, 16 avril 1859. 1er déc—39

MOULINS A COUDRE

A VENDRE

A VINGT-CINQ PAR CENT MEILLEUR marché que partout ailleurs. MOULINS A COUDRE nouvellement patentés de Sloat, pour les familles, étant les plus favorisés et les plus parfaits qui se soient vus. Quoique moins compliqués, ils sont garantis être plus durables, et peuvent coudre aussi vite que tout autre Moulin; le soussigné les tiendra en ordre pour cinq ans, sans charge extra à l'acheteur; et si ses moulins ne donnent pas parfaite satisfaction, il remettra l'argent.—Il invite le public qui désire acheter un bon Moulin à coudre, de visiter son salon de vente et examiner avant d'aller ailleurs. —Les Sociétés Charitables et les Sœurs en seront fournies au prix coutant.

Il y a plus de cinq mille des moulins à coudre patentés de Sloat, vendus aux Etats-Unis, à des familles et à des manufacturiers, durant l'année 1858.

Prix: de $ 40 à $ 50.—Empaquetés avec soin et envoyés dans aucune partie du Canada. On échangera de ces moulins pour des vieux de toute description.

— AUSSI —

Moulins à coudre patentés et améliorés de Singer, de $40 à $ 80—tous complets de 12 à 18 pouces.—Ils sont garantis pour une année.—Le Soussigné a en sa possession, au-delà de 500 références des premiers manufacturiers.

SALONS DE VENTE,

No. 247, RUE NOTRE-DAME.

On peut aussi entrer par le magasin de valises de Clark et Bennets.

B. D. WALLACE.

Montréal, 20 oct. 1859. cm—115

COMPAGNIE DES PELLETERIES DU CANADA.

GREENE ET FILS,

305, Rue St.-Paul,

MONTREAL,

Attirent respectusement l'attention des Marchands de la campagne sur leur assortiment étendu de PELLETERIES confectionnées, consistant en Casques, Boas Gants, Victorines, Mitaines, Manchites, Surtouts, etc., etc., etc.

ROBES de BUFFLES

ET

MITAINES D'ORIGNAL,

ETC., ETC., ETC.

Bas Prix,

CONDITIONS LIBERALES.

GREENE ET FILS.

Les Prix les Plus élevés sont payés pour les Peaux.

Montréal, 18 octobre 1859. cm—114

COMPAGNIE

D'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA

CITE DE MONTREAL.

LES DIRECTEURS SOUSSIGNES INFORment les citoyens de Montréal que cette Compagnie est maintenant en opération et prête à ASSURER toutes les maisons d'habitation et leurs dépendances, à des taux extrêmement bas. Ils invitent, en conséquence, les personnes qui ont des propriétés à assurer, à s'adresser de suite au bureau de la Compagnie, No 1, rue St.-Sacrement, où elles auront toutes les informations nécessaires.

B. COMTE, PRESIDENT,

J S BEAUDRY,	J B HOMIER,
H PARÉ,	G WARD,
F BENOIT,	G S ROLLAND,
P B BADEAUX,	E LAMOUREUX.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.

Montréal, 20 oct. 1859. am—115

AUX HOPITAUX, COUVENTS, ETC., ETC.

LES SOUSSIGNÉS ONT REÇU UNE GRANde quantité de MOUSSE D'IRLANDE, qu'ils peuvent vendre à bon marché. Cette Mousse est un des aliments les plus agréables pour la diète des invalides ou des personnes faibles, en même temps elle remplace avec avantage la colle du levant, dans les blanc-mange.

S. J. LYMAN ET CIE.,
Place-d'Armes, Montréal.

1er octobre. 107

ECOLE DU SOIR

POUR

LES ENFANTS ET LES JEUNES GENS

MAINTENANT OUVERTE DANS LES Salles de l'Académie St.-Laurent, No. 95, Grande rue St.-Laurent.

La partie commerciale sera sous les soins de M. M. C. Healy.

La partie classique est confiée à M. Thos W. Baly, avocat.

Il y aura une classe pour les demoiselles.

M. Healy n'hésite pas à avancer que, d'après son cours de lecture sur la tenue de livres, un élève intelligent sera capable d'apprendre dans l'espace de six semaines, la méthode d'ouvrir, de tenir et de balancer un *set* de livres de société, et il recevra un certificat à cet effet.

Des lectures deux fois la semaine sur les *essais de balance*, feuille de balance, comptes courants, comptes de ventes et sur le calcul des intérêts, escomptes, profits, pertes, équation des paiements, échanges, cours commerciaux, etc., afin d'exercer les élèves dans toutes les opérations de tenue des livres.

Heures de classe de 6 à 9½ p. m.
Conditions libérales, argent comptant.

24 sept. 1859. aa—104

PRECIEUSE NOUVELLE POUR *L'HUMANITÉ.*

MALGRE LES THEORIES FAUSSES ET vraies; les lois naturelles de compensation, le droit est clair — la nature ne peut se tromper. Il est bon que les hommes ne pensent pas tous de même, sans quoi nous serions poussés à des erreurs fatales, aussi bien en morale qu'en physique et religion. Si le genre humain avait accordé moitié autant d'attention à la marche de la vie, la chimie animale et la santé, qu'à la satisfaction sensuelle, il aurait bien agi pour les générations futures d'êtres immortels, et nos meilleures natures seraient complètement développées. Il mérite l'appréciation universelle cet homme qui dispense au peuple les verités naturelles et découvre des choses bienfaisantes inconnues à ses semblables. La nature *tâche* de mettre l'homme en *bon état*, en dépit même de l'abus qu'il fait de ses forces; car lorsqu'un organe se fatigue ou se surcharge, un autre redouble ses efforts jusqu'à ce que par un travail étendu, un désordre *général* passe à des dérangements locaux, se terminant souvent fatalement et prématurément, hélas! dans ce pays *d'écoles, de docteurs* et *de drogues*. Si la véritable théorie de la douleur, comme la névralgie, le rhumatisme, les affections nerveuses, musculaires, etc., était comprise du peuple, au lieu qu'il se reposât sur les *innombrables* opinions diverses des différents colléges de médecine, de pareilles souffrances, de cas semblables de mortalité arriveraient rarement. Ceux qui nous forment notre avis le savent bien, mais ils se garderont bien aussi de le dire. L'expérience est le meilleur instituteur et ajoutée à l'intelligence, elle *fait savoir un fait* aussi bien que le plus savant et le plus doctoral. Nous avons quelques vérités à dire, au sujet de la merveilleuse découverte de

L'HUILE ELECTRIQUE

DU PROF. CHARLES DE GRATH

Cette huile, déjà universellement connue, soulage *immédiatement*, on le sait, les douleurs, et elle *guérit* les cas les plus difficiles. Les malades se le disent, et nous n'avons pas besoin de vanter l'efficacité de ce remède. Répétons seulement que l'action de ce baume souverain est *étrange, particulière, agréable*. Son absorption est aussi prompte que facile. Il donne une vie nouvelle à toutes les secrétions et au fluide nerveux. Il cicatrise les humeurs invétérées, guérit les fractures, les blessures et soulage presque *instantanément* toute espèce de brûlure; souvent même il guérit les

RHUMATISMES ET NEVRALGIES

En un jour. Il ne guérit pas *tout*, mais il ne nuit jamais à rien. On ne peut s'en servir sans un *bienfait spécifique* au bout d'une heure. Il a guéri dans une heure

DES PIEDS GELES.

La douleur ne peut résister là où on l'applique. Laissons M. E. Killinsworth, ex-candidat pour la place de shérif, propriétaire de la Tontine, Philadelphie, en parler. Il dit qu'en *un jour* ce remède l'a délivré de ses béquilles. M. Frank Duffy, grand propriétaire de voitures de remise, il y a vingt ans, au coin de Locust et Twelfth st., Philadelphie, a aussi été délivré de ses béquilles. Le capt. John Henderson, le capt. Jeremiah Allen, vieillard qui souffrit pendant de longues années, M. G. W. Bosler, inspecteur du 1er quartier; G. Lowiy, voisin de l'école de grammaire, Philadelphie Ouest, souffrit pendant dix ans, tous furent guéris entre un et trois jours. Demandez au col. G. Helmboldt, l'officier bien connu à Western Bank, Chesnut st.; sa sœur et lui ont été guéris. Il recommande à tout le monde l'usage de l'huile électrique. Demandez encore à Mme Fausset, d'une des plus riches familles de Chesnut. Elle s'était démis la cheville, une bouteille l'a guérie en deux jours.

L'hon. J. Williamson dit que sa femme ne pouvait *plus marcher*; une bouteille l'a guérie. Demandez-le lui. Nous avons publié son certificat, et ceux des personnes déjà citées et de centaines d'autres. Mme Sarah E. Davis, de Norristown, était affligée de douleurs et de rhumatisme, depuis neuf ou dix ans, il fallait la lever et la coucher, notre huile l'a guérie. Demandez à M. W. P. Holscher, et ses autres voisins; à M. R. N. Bowers, 185, Brown Street, ce qu'il lui ont vu opérer. Demandez à J. K. Bacon, le fabricant bien connu, No. 23 et 25, Fourth Street; demandez-lui combien il souffrait: sa femme le frictionna *une fois* avec l'huile et le lendemain il était *bien*. Demandez à des centaines d'autres. M. Grant, 517, North Eighth Street, a été guéri d'une terrible névralgie. Le visage d'une Dame était *complètement défait la veille du jour où elle se servit de l'huile*. Elle fut guérie d'une hémorrhagie qui avait deux ans de date, et elle avait été traitée par les plus habiles médecins. Elle est bien connue comme membre de l'église du Dr. Chamber et des comités de bienveillance. Demandez à M. R. B. Dacosta, 84 Arch Street, ce qu'il a fait pour sa femme; comme elle a souffert et comment nul docteur ne pouvait la soulager.

☞ Aucun flacon véritable s'il ne porte le nom du Prof. CHS. DE GRATH.

Bureau principal, 39, South Eighth Street, Philadelphie.

☞ Nul colporteur ne vend l'article, prenez-y garde!

Agents,

S. J. LYMAN ET CIE.,
LYMANS, SAVAGE ET CIE,
CARTER, KERRY ET CIE.,
JOHNSON, BEERS ET CIE.

Et en vente chez tous les droguistes.

Montréal, 29 sept. 1859. a—106

PIERRE R. FAUTEUX,

IMPORTATEUR DE

MARCHANDISES SECHES,

INFORME LE PUBLIC QU'IL VIENT d'ouvrir un Magasin, près du Marché Bonsecours, No. 112 rue St.-Paul, voisin de Thomas Tiffin, écuier, où il aura constamment en main un grand assortiment de MARCHANDISES FRANÇAISES et ANGLAISES.

Hardes Faites a Bas Prix,

Qu'il vendra en GROS et en DETAIL.

— Aussi —

Toutes sortes d'EPICERIES et PROVISIONS qu'il vendra en GROS SEULEMENT.

UN SEUL PRIX:

Il reçoit continuellement par les steamers de la ligne canadienne, les NOUVEAUTES les mieux choisies des Marchés d'Europe, qu'il disposera à très bas prix pour ARGENT COMPTANT.

Montréal, 24 sept. 1859. cm—104

EN VENTE

AUX

Bureaux du Pays, à l'Institut-Canadien, et chez les principaux Libraires de cette Ville et au Bureau d'Agence de Alphonse Doutre, No. 16,

RUE SAINT GABRIEL

LE PROCES

DE

L'HONOR. DANIEL E. SICKLES,

Accusé du meurtre de

PHILIP BARTON KEY.

TRADUCTION DE

M. MED. LANCTOT.

CET OUVRAGE FORME UN JOLI PAMphlet de 69 pages in-octavo, et contient tous les principaux faits attachés à l'affaire Sickles, qui a eu tant de retentissement par le monde entier. C'est la seule édition française qui ait été imprimée, et comme le tirage n'est pas très considérable, on ferait bien de se pourvoir d'une copie immédiatement.

27 août. 92

MAISON ST.-LAURENT,

No. 93, rue McGill, No. 93,

Seconde porte de la rue Notre-Dame.

JOHN PAPE et Cie.,

VIENNENT DE RECEVOIR UN GRAND assortiment de JUPONS BALMORAL.

Montréal, 8 octobre 1859. aa—110

POELES!

NOUVELLEMENT REÇU "STATESMAN" (gas burner) et "MAMMOTH HEATER" (à charbon) pour Couloirs, Salons et Railroad.

U. J. MARTINEAU,
277, rue Notre-Dame.

29 oct. 119

Pour les Invalides.

CHOCOLAT DE DUNN ET BROMA NOUvellement reçu par

LAMPLOUGH ET CAMPBELL.

Montréal, 22 octobre 1859. 116

ECONOMIE!

Celerite! Bonte! et Sante!

TOUTES LES FAMILLES QUI EMPLOIENT

LA POUDRE A BOULANGER DE SAVAGE

FABRIQUÉE SEULEMENT PAR

LAMPLOUGH ET CAMPBELL,

S'ASSURENT LES AVANTAGES SUIvants:—Le Pain coûtera meilleur marché, sera plus facile à digérer, et le quart de temps; les Puddings et Pâtisseries seront plus légers et plus délicieux, avec la moitié moins d'œufs et de beurre; la fleur peut être changé en biscuits à thé, Bonnes, Dumplings, etc., dans quelques minutes et pour une bagatelle.

A vendre par tous les Epiciers respectables.

Afin de ne pas acheter de contre-façon, faites attention si notre nom est sur l'enveloppe.

LAMPLOUGH ET CAMPBELL.

Montréal, 22 oct. 1859. 116

Machines à Coudre,

A BON MARCHÉ.

LE SOUSSIGNÉ VIENT D'OUVRIR SON Bureau au No. 265, Rue NOTRE-DAME, pour la VENTE des MACHINES A COUDRE de la PATENTE SINGER, manufacturées pour lui-même. Ces Machines rencontrent les besoins des Familles et des Manufacturiers en général, et sous le rapport de la durée, de l'utilité et du bon marché, surpassent toutes celles offertes au public Canadien.

M. NAGLE a une longue expérience dans la fabrication des Machines Singer, tant dans la Fabrique de M. Singer qu'à Buffalo, N. Y., dans cet endroit il a fait $ 20,000, et toutes ses machines ont donné pleine satisfaction aux acquéreurs.

Les CERTIFICATS suivants ont été reçus des principaux Fabricants de Chaussures en cette ville:

MONTREAL, 25 juillet 1859.

Nous certifions avec plaisir que les Machines fabriquées par M. E. J. Nagle fonctionnent très bien, nous en avons eu une durant les deux derniers mois. Elles sont de la Patente Singer, et égale à n'importe quelle de notre connaissance.

BROWN ET CHILDS.

MONTREAL, 23 juillet 1859.

Nous avons fait usage depuis trois mois, dans notre Fabrique, des Machines à Coudre de M. E. J. Nagle, et nous n'hésitons pas à dire qu'elles sont, sous tous rapports, égales à toutes les Machines Américaines brévetées — dont plusieurs sont en usage chez nous.

CHILDS, SCHOLES ET AMES.

MONTREAL, 25 juillet 1859.

J'ai fait usage d'une des Machines à Coudre de E. J. Nagle depuis le commencement de juin dernier. Elle donne pleine satisfaction, et je dois les recommander au public.

E. THOMPSON.

MONTREAL, 25 juillet 1859.

Je suis engagé dans la fabrication des Chaussures depuis un grand nombre d'années, durant ce temps j'ai fait usage de Machines fabriquées aux Etats-Unis et ici, mais je considère celles de la fabrique de M. E. J. Nagle les mieux adaptées à mon industrie. Elles font l'ouvrage fin et grossier également bien, et je les recommande au public avec beaucoup de plaisir.

PIERRE DUFRESNE,
Fabricant de Bottes et Souliers, 128 Rue Notre-Dame.

Les soussignés ont eu durant les 3 derniers mois, une des Machines fabriquées par E. J. Nagle, et ils n'hésitent pas à les recommander pour l'usage général.

L. BENJAMIN ET CIE.,
Drapiers, 166 Rue Notre-Dame, Montréal.

26 juillet 1859.

J'ai fait usage durant les deux derniers mois, des Machines à Coudre de M. E. J. Nagle dans ma Fabrique de Bottes et Souliers, et j'ai trouvé qu'elles étaient ce que le fabricant les représentes, — *une bonne Machine.*

J. LINTON,
317, Rue St-Paul, Montréal.

26 juillet.

Rue Notre-Dame, Montréal, 26 juil. 1859.

J'ai deux Machines à Coudre de E. J. Nagle en opération depuis 3 mois, et durant ce temps j'ai pu apprécier leur valeur, et je crois devoir dire qu'elles sont réellement ce que les représente M. Nagle,—machines parfaites.

DAVID PELTIER.

Les soussignés se servant des Machines à Coudre de M. E. J. Nagle, depuis le printemps, sont très satisfaits de la manière dont elles fonctionnent; et nous certifions que ces Machines vont plus vite qu'aucune autre Machines dont nous nous semmes servi jusqu'à présent.

A. LAPIERRE ET FILS.

Montréal, 26 juillet 1859.

Montréal, 25 juillet 1859.

E. J. Nagle, écuier.

CHER MONSIEUR, — La Machine que vous m'avez vendue il y a quelque mois m'a donné une entière satisfaction, je la regarde comme un excellent article, et je crois qu'on ne peut en produire de meilleure.

Votre, etc.,

T. O'BRIEN.

Toutes les Machines achetées du Soussigné seront maintenues en bon ordre, par lui, pendant un an, pourvu qu'elles ne soient pas endommagées par accident ou volontairement.

E. J. NAGLE.

N. B.—Attaches, navettes et aiguilles constamment en main.

Fabrique au-dessus de

BARTLEY ET GILBERT,
Bassin du Canal.

Montréal, 18 oct. 1859. aa—114

PIANOS ET MUSIQUE.

A. & S. NORDHEIMER

ONT L'HONNEUR D'INFORMER LE PUblic qu'ils viennent d'ouvrir leur grand magasin au No. 59, GRANDE RUE ST. JACQUES, où ils tiendront aussi, outre les Pianos des manufactures célèbres de Chickering à Boston, et de Stodart et Durham à New-York, un fond de MUSIQUE EUROPEENNE et AMÉRICAINE.

27 sept. cm—105

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

A DATER DU PREMIER NOVEMBLE prochain, les Vapeurs de la Compagnie partiront pour Québec à CINQ heures P. M.

JOSEPH LEVY,
Agent.

27 oct. jt—118

GRANDE REDUCTION

SUR LE

PRIX DES POELES DE TOUTE ESPECE.

LE SOUSSIGNÉ ATTIRE L'ATTENTION du public sur son Grand Assortiment de POELES de CUISINE, et de SALON, GRILLES, etc., qu'il offre à des prix Très Réduits.

Le STATESMAN Consumeur de Gaz
Le ALBANIAN, do de Gaz et de Fumée,
Le "PRINCESS," Cooking, pour le Charbon,
Le CROWN OF THE WEST,
Le WOODLAND FARMER,
Le CLIPPER AIR TIGHT,
Le FISH WITCH.

POELES SUPÉRIEURS de Cuisine pour le Bois, et un Grand Assortiment de poëles de Salon de tout patrons et de tous prix.

FOURNAISES A AIR CHAUD

VENTILATEURS ET POELES DE FANTAISIE POUR SALONS, ETC.

GRILLES,

A l'Etablissement de

U. J. MARTINEAU,

RUE NOTRE-DAME, No. 277, MONTREAL.

PLOMBAGE et TOITURES de toutes sortes exécutés dans le plus bref délai.

U. J. MARTINEAU,
Etameur, Plombier et Couvreur.

25 oct. 96

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

DE

LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve.

LE SOUSSIGNÉ A L'HONNEUR D'INFORmer le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH,
Agent.

55 oct. 117

DÉPARTEMENT DU FEU.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie:—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et Polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M.D.

H. L. ROUTH, *Agent.*

31 mars. aa—32

MAISON D'HABILLEMENTS,

CRYSTAL HALL,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET MCGILL

F. X. LOISELLE,

MARCHAND-TAILLEUR,

INFORME RESPECTUEUSEMENT SES pratiques et le public en général qu'il a maintenant complété son assortiment de Marchandises pour Automne et Hiver, comprenant toutes les meilleures Marchandises importées dans sa ligne, telle que: Draps Double de Moscow, Draps de Castor, Pilot et Etoffes Canadiennes. Aussi, Draps et Casimires superfins, Patrons pour Vestes en Velours, Satins et Cashmire anglais et français. Le tout sera fait à ordre dans les derniers goûts et à court délai et à des prix qui ne peuvent être surpassés par aucun établissement à Montréal. Il offre aussi en vente un grand assortiment de HARDES de la meilleure qualité et bien confectionnées, qu'il disposera à des prix extrêmement réduits.

Constamment en main une grande variété d'Habits en Caoutchouc, Chemises, Caleçons, Bretelles, Collets, Cravates, Casquettes, etc., etc.

N.B.—Le soussigné est aussi agent pour les modes publiées à Paris, New-York et Allemagne. Les Tailleurs de la Campagne qui désireraient se procurer des Cartes de Modes, et s'abonner aux journaux, pourront le faire en s'adressant comme ci-dessus, soit par la poste ou personnellement. Les prix sont très modérés.

F. X. LOISELLE.

20 oct. cm—115

AVIS.

TROIS OU QUATRE MESSIEURS PEUvent avoir une bonne PENSION, dans le faubourg St.-Laurent, près de l'Ecole de Médecine, pour un prix très modéré.

S'adresser au magasin de A. V. Braseau, No. 13, rue St.-Laurent.

6 oct. am—109

TOUX, RHUMES, RAUCITÉ et INFLUENZA, IRRITATION, ULCERE, ou aucune AFFECTION de la GORGE, TOUX SECHE, BRONCHES, ASTHME, CATARRE, GUERI par les BROWN'S BRONCHIAL TROCHES, ou PASILLES pour la TOUX.

"*Une combinaison simple et élégante pour la toux, etc., etc.*"

Dr. G. F. BIGELOW, Boston.

"*Ont fait preuve d'une grande efficacité dans la* RAUCITE."

Rev. HENRY WARD BEECHER.

"*J'en recommande l'usage aux* ORATEURS."

Rév. G. H. CHAPIN, New-York.

"*D'une grande efficacité contre les ulcères et irritations de la gorge, si communs chez les* ORATEURS *et les* CHANTEURS."

Prof. M. STACY JOHNSON, LaGrange, Ga.
Professeur de Musique, Collège du Sud pour les Demoiselles.

"J'ai été attaqué des Bronches deux ou trois fois, de manière à me faire craindre l'abandon forcé de mes travaux, en conséquence du mal de gorge. Cependant, l'usage modéré des Troches a dissipé toutes mes craintes, et je suis maintenant en état de prêcher des semaines sans le moindre inconvénient."

Rév. E. B. RYCKMAN, A. B.,
Ministre Wesleyan, Montréal.

A vendre chez tous les Pharmaciens Canadiens, prix: 25 cents la boîte.

2 nov. 1859. fm—120

CALENDRIER

ET

ALMANACH

DE

1860.

A vendre à l'imprimerie de

LOUIS PERRAULT ET CIE.,

Et chez les principaux Libraires.

5 nov. 121

DISTRICT DE MONTREAL.

COUR SUPERIEURE.

ORDRE ÉMANÉ DU

BUREAU DU PROTONOTAIRE.

SUR REQUETE DE NICOLAS LENOIR ROLLAND, Boulanger, de la cité de Montréal, et Créancier de la Succession vacante de feu Denis Chagnon, en son vivant, de la paroisse de Verchères, dit District, aux fins de faire élire un nouveau Curateur à la dite Succession vacante, au lieu et place de feu François-Xavier Collette, en son vivant Marchand du dit lieu de Verchères.

IL EST ORDONNÉ que les Créanciers de la dite Succession vacante comparaissent devant nous, en notre Bureau, au PALAIS de JUSTICE, à MONTREAL, MARDI, le QUINZE du courant, à DIX heures du matin, pour donner leur avis sur le choix d'un nouveau Curateur à la dite Succession vacante.

MONK, COFFIN ET PAPINEAU,
P. C. S.

Montréal, 5 nov. 121

LE

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

DE L'ANNEE 1860

EST MAINTENANAT EN VENTE CHEZ tous les Libraires et chez

FABRE ET GRAVEL,
Rue St.-Vincent, No. 30.

2 nov. 120

HISTOIRE DU CANADA.

TROISIÈME ÉDITION.

PAR

F. X. GARNEAU.

3 Vols. 8vo. brochés, 22s. 6d.

Le même ouvrage, deuxième édition, 3 Vols 8vo. brochés, 15s.

En vente chez

FABRE ET GRAVEL.

2 nov. 120

POUDRE ALLEMANDE DE GARDNER,

SANS RIVALE POUR LA PURETÉ ET LE bon marché, en paquets d'une livre, 25 cents chaque.

A vendre par

JOHN GARDNER,
Chimiste,
Rue Notre-Dame.

VENANT D'ÊTRE REÇU, UN FONDS considérable de Fluide Hypérien de Bogle; Teinture noire et brune, de Bogle, pour les cheveux; Pâte d'Hébé, de Bogle; à vendre en gros et en détail par

JOHN GARDNER,
Chimiste,
Rue Notre-Dame.

FLUIDE, HUILE DE NAVETTE, HUILE Albertine, de charbon, à vendre par

JOHN GARDNER,
Chimiste,
Rue Notre-Dame, Ouest.

29 oct. 119

SIROP MELANGE

DES

Phosphates de Fer, Chaux, Soude et Potasse.

(ALIMENT CHIMIQUE.)

CETTE PREPARATION A MAINTEnant établie sa valeur comme remède efficace dans plusieurs maladies auparavant considérées comme très difficiles à soigner.

Importé et vendu par

LYMANS, SAVAGE ET CIE.,
226, rue St.-Paul.

Montréal, 22 oct. 1859. 116

AVIS.

SOCIETE DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL.

LES DIRECTEURS INFORMENT LES Actionnaires qu'ils sont en possession des Livres de la Société et que ceux sont arriérés, de vouloir bien venir RÈGLER sans délai.

Par ordre,

G. L. BRAULT,
Sec.-Très.
35, Rue St.-François-Xavier.

22 oct. 116

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS.

LE CONSULAT DE FRANCE DESIRE SAvoir ce qu'est devenu un Sr. ROMAIN PAILLARET, qui a dû venir en Canada en 1851. Il s'agit pour lui d'une succession à recueillir.

☞ Les journaux français du Canada sont priés de reproduire cet avis.

15 oct. 113

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS.—On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, ainsi que LIVRES, PAMPHLETS, etc., avec goût, et à des prix modérés.

AVIS.

L'administration du journal Le Pays *informe les abonnés, que la grande quantité de comptes qui sont dus à l'établissement, lui fera un devoir de biffer sur ses registres les noms des personnes qui ne se hâteront pas de s'acquitter de leurs dettes envers lui, et de poursuivre ces retardataires.*

LE PAYS.

MONTRÉAL:

Samedi, 12 Novembre 1859.

☞ *Payez votre compte de gaz le ou avant le 14 courant, (lundi), au No, 54, rue St.-Gabriel, et vous épargnerez 35 pour cent d'escompte.*

Le mouvement constitutionnel et la presse du pays.

Témoin imperturbable et journalier des menées honteuses de la presse ministérielle, ce n'est pas une tâche difficile pour nous de faire ressortir tout ce que sa conduite a de reprochable, de malhonnête et d'anti-canadien.

C'est pourtant une tâche pénible et douloureuse pour nous d'avoir ainsi à constater qu'une presse, représentant une partie de la population canadienne, joue un rôle aussi indigne de la langue qu'elle écrit, de la morale qu'elle se donne la mission de vouloir protéger, du peuple auquel elle voudrait bander les yeux et le rendre l'instrument même de l'assujettissement que lui font subir les gardiens actuels des destinées de l'état.

Malgré l'expérience que nous avons acquise de bonne heure de la cynique malhonnêteté des hommes du parti ministériel et de ses représentants dans la presse, malgré l'extrême défiance que, par instinct, nous avons toujours eue à son égard, certes nous ne la savions pas si experte dans la science de la déception et de l'hypocrisie.

Mais, en cette circonstance, la presse ministérielle nous a donné des preuves éclatantes que le seul et unique but de son existence était de leurrer le public et de continuer à partager avec ses patrons les fruits empoisonnés du système actuel, recueillir la récompense due, par un système vénal, à son abjection, et diriger le sentiment dans les voies obscures et tortueuses de l'erreur et des fausses appréciations.

Nous avions vu la presse ministérielle entonner touts les hymnes politiques, revêtir les couleurs les plus disparates, encenser tous les pouvoirs, sanctifier jusqu'au plus vil de leurs actes, constituer le parjure—une nécessité politique, la délapidation la plus ruineuse des fonds publics—un inconvénient extrêmement insignifiant de l'administration financière d'un pays, les fraudes électorales—un simple accident du fonctionnement du système représentatif indigne du moindre remède, battre des mains à chaque violation de la constitution, applaudir à l'avilissement et au suicide moral de ses propres hommes, — mais qu'était-ce ?

Rien, comparativement.

La presse ministérielle était bien descendue au plus profond étage du servilisme et de l'abjection ; mais jamais elle n'avait démontré d'une manière aussi éclatante qu'aujourd'hui, qu'elle ne tenait par aucun sentiment, ni de l'âme ni du cœur, ni de l'intérêt même, non-seulement à la prospérité matérielle du peuple de cette province, mais pas même à ce que l'homme de tous les pays proclame de sacré et d'inviolable!

Notre passé est trop vivace pour qu'on ait oublié que nous n'avons jamais essayé de faire accepter nos principes en faisant appel aux préjugés nationaux et religieux. Nous avons défini notre position à cet égard le premier jour de notre existence ; nous n'avons, en aucune occasion, bronché d'une seule ligne.

Mais, quand nous voyons presque toute la presse ministérielle canadienne-française faire un jeu aussi effronté des mots de nationalité et de religion, et compromettre nos libertés et nos droits, comme race compacte et distincte des populations américaines qui occupent toutes les avenues de notre héritage social, nous devons dévoiler ses trames infâmes.

Nous avons mis toute la bonne foi du monde à rechercher s'il pouvait y avoir un simulacre de cause aux accusations lancées contre l'opposition du Bas-Canada, de vouloir livrer nos compatriotes pieds et poings liés, *aux vautours insatiables, aux hydres béants du fanatisme Haut-canadien.*

Prenant notre concience dans nos deux mains, nous nous sommes demandé : mais serait-il possible qu'involontairement, sans doute,—car ses antécédents, ses luttes et ses principes inébranlables font foi de son patriotisme,—le parti libéral aurait commis l'immense injustice de proposer un système qui, avant dix ans,—c'est le terme accordé par les prophètes caduques Barthe et Cauchon,—aura dévoré l'apanage national du Bas-Canada, englouti sa religion et ses coutumes, ses lois et sa langue ?

Est-ce que le parti libéral, trop épris de l'idée de l'extrême nécessité de changements radicaux dans la constitution politique du pays, n'aurait tenu compte, dans la confection d'un système meilleur, que des avantages matériels et pécuniaires que le Canada en retirerait, sans faire attention que ce même système portait une atteinte mortelle aux droits acquis de la population canadienne française, à sa *nationalité*, à sa *religion* ?

Qu'est-ce donc que ce système fédératif qui prête à de si mauvais augures ? En quoi est-ce une menace pour le Bas-Canada, ce que nous sommes-nous dit en faisant notre examen de conscience, comme Canadien-français ? Mais c'est pourtant le système par lequel chacune des provinces, au moyen de gouvernements locaux, administrés par elle et pour elle, règlerait ses propres affaires ? C'est pourtant le système par lequel le Bas-Canada se gouvernerait seul, sans le concours ou l'opposition du Haut-Canada ? C'est pourtant le système par lequel il ne serait plus permis à M. Cartier et sa majorité de légaliser le hideux orangisme ? C'est encore le système par lequel on ne favoriserait plus le divorce matrimonial, dont le scandale retombe sur le Bas-Canada ? C'est, de plus, le système par lequel nous aurions une législature nationale,—de laquelle ne seraient bannis ni la langue, ni les justes intérêts de nos concitoyens d'origine anglaise de cette section de la province,—mais où la langue française jouirait de tous ses droits ? — En peut-il être autrement ? — N'est-ce pas afin d'éviter la représentation basée sur la population et la domination du Haut-Canada, briser cette Union qui nous fut imposée contre notre volonté, nos protestations, nos sentiments et nos aspirations, que nous demandons une union fédérative du Haut-Canada ? Ne sont-ce pas là les raisons, outre toutes celles que nous avons alléguées et qui se résument en deux mots, mais en deux mots terribles : *banqueroute ; guerre civile !* — ne sont-ce pas là les raisons qui forment, aux yeux du Bas-Canada, l'inébranlable appui de notre proposition !

Malgré l'incroyable absurdité et la dégoûtante mauvaise foi qui caractérisent cette objection, c'est pourtant la seule qui ait été faite par la presse ministérielle. Cependant,—nous en mettrions notre main droite au feu,—pas un seul des écrivains qui ont lancé cette injure au sens commun et au projet de l'opposition, n'avait la moindre foi en ce qu'il disait.

Mais ces grands mots de nationalité, de religion, que le premier venu d'entre eux troquerait, — nous le disons à la honte du parti ministériel, — pour une augmentation de pitance, font tant d'effet dans le public ! Répétés sur le *husting*, avec grand renfort d'injures, de calomnies et de mensonges, ils ferment la porte du parlement aux meilleurs hommes du pays et l'ouvrent à l'insignifiance et à la vénalité.

Qu'importe à des mannequins comme ceux que fait mouvoir le procureur-général Cartier, dans le parlement et dans la presse, que la continuation du système actuel, ou de l'union législative des deux Canadas, mette en danger la nationalité canadienne-française et toutes les institutions bas-canadiennes ? Ne montrent-ils pas aujourd'hui le peu de cas qu'ils en font, en repoussant le seul projet praticable qui soit de nature à donner au Bas-Canada le contrôle exclusif de ses institutions et de ses destinées, comme nationalité distincte ?

Une nationalité ne compte pas sur ceux qui en sont le déshonneur pour la protéger.

La morale crie vengeance contre les contempteurs du serment et les brocanteurs de consciences.

La religion étant une chose sainte et sublime, compte sur d'autres appuis que ceux qui en font une vile marchandise ou un sacrilége instrument.

Le poison de l'erreur et du fanatisme que la presse ministérielle a voulu de nouveau distiller pour nourrir l'esprit public de vaines terreurs, et fausser son jugement, ne pourra maintenant avoir des effets bien graves.

Les attaques de la presse ministerielle contre le projet de l'opposition, n'ont servi qu'à démontrer d'une manière plus éclatante, s'il était possible, la nécessité de changements constitutionnels. Parmi toutes les feuilles ministérielles qui ont eu un mot à dire contre le projet de l'opposition, il n'en est pas une seule qui ait eu le courage de défendre l'ordre de choses actuel.

Le rabâchage verbeux de la presse ministérielle ne prête pas beaucoup à la discussion et nous croyons pouvoir commencer, dans notre prochain numéro, l'étude du principe fédéral en général. Nous avons senti, avant tout, la nécessité de combattre les préjugés qu'on a cherché à soulever contre le projet de fédération des deux provinces du Canada.

La *Minerve* a annoncé modestement, dans son numéro de samedi dernier, qu'elle ne voulait plus discuter, *parce que nous ne lui avions pas déclaré le nombre de personnes qui se trouvaient à l'assemblée de l'opposition.* Quelle admirable raison ! C'est ainsi que la *Minerve* s'excuse de l'insignifiance à laquelle elle se condamne, du jeûne auquel elle astreint ses lecteurs sur les grandes questions constitutionnelles qui agitent aujourd'hui le pays. En supposant qu'il n'y aurait eu, à cette assemblée, que les quatre signataires du rapport du comité,—et il s'en faut de beaucoup,—est-ce que la valeur collectivee de ces hommes, en tant que politiques sincères, honnêtes et capables, ne pèsent pas autant dans la balance de l'opinion publique que M. Cartier et sa queue de Guévremont, de Labelle, et de législateurs de la force de M. Ouimette ?

Au reste, la *Minerve* n'a fait que du *recopiage* dans toute cette discussion. Nous la renvoyons à la réponse que nous faisions, il y a quelques jours, au *Journal de Québec*, au sujet de cette *grande* objection. Si la *Minerve* est condamnée au silence, c'est parce que M. Cartier lui a brisé sa plume ; c'est parce que le ministère n'a pas encore décidé s'il escamoterait ou non le programme de l'opposition.

Admirez le patriotisme et la sincérité de cette feuille, qui, la semaine dernière, voyait, dans le programme politique de l'opposition, un immense danger pour tout ce qui est canadien-français, et qui décline aujourd'hui la défense d'intérêts aussi importants, parce qu'elle ne sait pas combien il y avait de personnes à l'assemblée de l'opposition !

Admirez le patriotisme et la sincérité de cette feuille, qui disait, il n'y a pas encore un mois, *que la responsabilité de la législation imposée par la majorité bas-canadienne au Haut-Canada, était pleine de dangers pour nous, bas-canadiens*, et qui, aujourd'hui, abanndonne la barque à la fureur des requins du Haut-Canada !

La *Minerve* voudrait nous attirer sur le terrain des personnanalité ; c'est digne de la *Minerve*, indigne de nous.

La *Minerve* n'a jamais été plus naïve que le jour où elle nous a reproché de ne pas couvrir d'injures un de nos hommes publics les plus éminents, qu'elle croit perdu parce qu'il a été quelque temps en la compagnie de M. Cartier.

Les principes sont les moteurs de nos vues, de nos actes et des opinions que nous exprimons. Les hommes ne sont que des accessoires pour nous, ou des amis de la cause que nous défendons. Du moment qu'ils professent nos principes, ils entrent dans nos rangs. L'opposition n'a pas de portefeuilles à offrir, de patronage à exercer : dès l'instant où un homme public lui donne son adhésion, il montre du désintéressement, de la conscience et du patriotisme.

La *Minerve* n'est pas susceptible d'apprécier des sentiments d'un caractère aussi élevé ; car elle croupit dans la défendance politique la plus abjecte depuis nous ne savons combien d'années : elle en est grassement payée. Il y a si longtemps qu'elle chemine sous la formule de M. Cartier qu'elle croit tous les hommes également depourvus de tout noble sentiment. Oh, honte !

Il faut croire que depuis que lord Durham a quitté le Canada — et le monde — il a obtenu un siége gubernatorial dans quelque lumineuse planète de la voute étoilée ; car l'*Ordre* — qui " ne regarde que le ciel," — ne voit que ce personnage, depuis un certain temps, n'en veut qu'à lui, ne jure — car ces apprentis-saints jurent—que par, ou plutôt, contre ce gouverneur défuntisé. Il faut avouer que c'était un grand malfaiteur !

Les destinées d'un pays ne se réglent pas d'après les vues de quelques jeunes turiféraires, qui peuvent sans doute beaucoup pour le salut de leurs petites âmes, mais bien peu pour celui de leur pays. Que l'*Ordre* ne se brise pas la tête à nous poser quelques petites questions que nous avons résolues dans de précédents numéros. Qu'elle cultive ses goûts pour la science astronomique, personne n'y a d'objection. Ce n'est pas en jetant de petits obstacles interrogatifs, qu'elle enrayera les roues du char des réformes et du progrès, qui suit une route assez difficile pour que les petites ornières que voudraient y creuser la plume de l'*Ordre* n'y paraissent pas. Quand l'*Ordre* comprendra un peu la politique du pays, nous lui expliquerons le reste. En publiant le rapport du comité de l'opposition, l'*Ordre* a fait ce qu'il aurait dû faire avant d'induire ses lecteurs en erreur.

La grande convention Haut-canadienne.

La grande convention du Haut-Canada a ouvert ses séances, mecredi, le 9 courant, et tout indique que cette assemblée est digne du but de sa réunion : l'organisation politique du pays sur de nouvelles bâses.

Le *Globe* de jeudi dernier résume comme suit les procédés qui ont eu lieu, le premier jour, à cette convention :

" Les convois du matin, comme nous l'anticipions, hier, ont amené le grand nombre des délégués à la convention. A midi, trois cents délégués avaient enregistré leurs noms ; le soir le nombre en était rendu à 550. Ce nombre sera considérablement augmenté aujourd'hui. La réunion est plus nombreuse à l'heure qu'il est que ne l'espéraient les plus confiants, parmi ceux qui l'ont convoquée. C'est un sacrifice considérable pour un grand nombre de quitter leurs demeures, et ce n'est pas une légère dépense, sans autre motif que le bien public. Cela démontre la force du sentiment public sur les questions politiques. La respectabilité et l'intelligence des délégués a été le sujet de remarques universelles. Ce sont tous des hommes parvenus à l'âge mûr, et la liste que nous en publions montre combien d'entre eux occupent une position proéminente dans leurs localités respectives. De fait, la plus grande partie des délégués se compose d'ex-membres, de préfets, de magistrats, de maires et de conseillers.

" Vers midi, l'assemblée fut appelée à l'ordre, et l'hon. Adam Fergusson fut unanimement élu président temporaire, et M. John Scoble secrétaire.

" M. Fergusson adressa brièvement la parole à l'assemblée. Les messieurs suivants furent ensuite constitués en Comité dans le but de choisir des comités pour les lettres de créance, la procédure, les résolutions, l'organisation de parti et les finances :

Hon. M. Cameron, M. P. P., D. A. MacDonald, M. P. P., A. Morse, W. MacDougall, M. P. P., Hon. O. Mowat, M. P. P., W. Niles, Hon. Geo. Brown, M. P. P., Thos. Short, M. P. P., Dr Connor, M. P. P., Hon. David Christie, Hon. M. H. Foley, M. P. P., Abraham Farewell.

" La convention s'ajourne et les procédés sont repris à deux heures. L'après-midi fut employée à nommer les comités ci-dessus.

" La convention s'ajourne de nouveau à six heures et à sept heures reprend ses travaux. Le comité nommé pour règler le mode de procédure fait un rapport par lequel il recommande la nomination d'un président,—l'hon. Fergusson, — de deux vice-présidents, — l'hon. D. Christie et D. A. McDonald, M. P. P.,—de deux secrétaires,—John Scoble, écuier, et A. McKinnon, écuier, — et d'un trésorier, — James Leslie, écuier.

Le comité fait aussi rapport qu'il est d'opinion que les représentants de la presse soient admis à la convention ; que le président soit autorisé à émaner des cartes d'admission pour les galeries ; que les règles parlementaires soient suivies dans les débats de la convention, etc., etc.

RÉSOLUTIONS.

Le comité, nommé pour préparer les résolutions, soumet ensuite les suivantes, par l'entremise de son président, M. Jeffrey, de Cobourg :

Résolu, — Que l'union législative existant entre le Haut et le Bas-Canada n'a pas réalisé les anticipations de ses promoteurs, qu'elle a eu pour résultats une dette publique énorme, une taxation écrasante, de grands abus politiques et un mécontentement universel dans tout le Haut-Canada ; et c'est la conviction arrêtée de cette Convention que, en raison de l'antagonisme développé par les différences d'origines, les intérêts locaux et autres causes.—l'Union, sous sa présente forme, ne peut pas être continuée à l'avantage du peuple.

2. *Résolu*,—Que tout désirable qu'il soit, tant que l'Union existante sera maintenue, que la législation locale ne soit pas imposée à une section de la province contre les vœux d'une majorité des représentants de cette section,— cependant, cette assemblée est d'opinion que le plan de gouvernement, connu sous le nom de " La Double Majorité ", ne serait pas un remède permanent pour les maux existants.

3. *Résolu*,—Que,—tout nécessaire qu'il soit que de strictes restrictions constitutionnelles soient mises aux pouvoirs de la Législature et de l'Exécutif à l'égard de l'emprunt et de la dépense de l'argent et touchant d'autres matières et forment partie d'aucun changement satisfesant du système constitutionnel actuel, — cependant, l'imposition de telles restrictions ne suffirait pas pour remédier aux maux auxquels la province est assujettie.

4. *Résolu*,— Que sans entrer dans la discussion des autres objections, cette assemblée est d'opinion que le délai qu'encourerait l'obtention de la sanction des provinces d'en bas à une union fédérale de toutes les colonies de l'Amérique britannique du Nord, met cette mesure en dehors de sa considération comme remède aux maux actuels.

5. *Résolu*, — Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux qui résultent du gouvernement du Canada, est la formation de deux gouvernements locaux ou plus, auxquels appartiendrait le contrôle de toutes les affaires d'un caractère local et sectionnel, et d'un gouvernement général chargé d'administrer les affaires qui sont nécessairement d'un intérêt commun pour les deux sections de la province.

6. *Résolu*, — Que, malgré que les détails des changements proposés dans la dernière résolution soient nécessairement sujets à une action future, — cette assemblée considère cependant qu'il est impératif de déclarer qu'aucun gouvernement général ne serait de nature à satisfaire le Haut-Canada, s'il n'était fondé sur le principe de la représentation basée sur la population.

M. Macolm Cameron fut appelé à prenbre la parole. " Ceux qui ont entendu l'honorable monsieur en diverses circonstances, dit le *Globe*, s'accordent à dire qu'il n'a jamais eu un meilleur succès. Il a fait valoir tous les arguments possibles en faveur de la confération des deux Canadas, et lancé plusieurs pointes accérées qui furent parfaitement appréciées." L'honorable G. Brown prit ensuite la parole. Il dit que les résolutions proposées montraient que l'opposition n'avait pas changé de principes ; que lui-même et ses amis avaient toujours été prêts à adopter un système par lequel chaque province règlerait ses propres affaires ; il développa avec justesse le système proposé et fit voir les maux et les inconvénients du système actuel. Les allusions qu'il fit à l'infâme jeu de bascule pratiqué par le ministère actuel, avec l'autorisation du gouverneur Head, furent vivement applaudies.

L'assemblée s'ajourna ensuite jusqu'à neuf heures, le lendemain matin.

Les dépêches télégraphiques envoyées de Toronto nous apprennent que le second jour de la convention a été employé à discuter les résolutions que nous avons données plus haut. Les trois premières ont été adoptées par acclamation. Elles ont été discutées au long d'une manière générale. La division sera probablement prise sur la cinquième ; une minorité considérable de la convention étant en faveur de la dissolution pure et simple. Les membres du parlement sont tous rangés dans l'autre sens, et l'idée de la dissolution n'est partagée que par les délégués venus de l'extrême ouest.

Les correspondances des journaux anglais de cette ville ne cherchent pas à dissimuler l'immense succès de la convention haut-canadienne. La *Gazette* même, qui s'est donné le trouble de changer de correspondant, dès le premier jour, afin de donner des comptes-rendus moins impartiaux, en est réduit à insulter les citoyens qui donnent leur attention aux affaires du pays, leur faisant un crime d'être maires, conseillers ou magistrats. Leur véritable crime, aux yeux de la *Gazette*, c'est de ne pas être aussi serviles, aussi ministériels qu'elle même. La *Gazette* nous fait l'effet d'une *feuille* que la brise qui souffle de l'ouest menace de faire cheoir durant l'automne.

La *Minerve* disait, jeudi dernier, dans un article dont le but évident était d'amoindrir l'importance de la convention haut-canadienne et de préjuger l'esprit bas-canadien contre ses procédés : " Il est probable que la race française et le catholicisme auront servi de thème à plus d'une invective applaudie avec enthousiasme." Les procédés de la convention ont, jusqu'à présent, démenti la *Minerve* ; c'est fâcheux pour cette feuille, qui voudrait voir " la race française et le catholicisme " attaqués par tout le monde, pour se donner l'occasiyn de faire de l'eclat et du scandale.

La *Minerve* a lancé, dans le même article, une plate injure à la vérité, en disant que le Dr. Connor avait protesté contre la convention et " et contre M. Brown." Loin de s'être prononcé contre le mouvement, M. Connor a provoqué la nomination de délégués à la convention. Il s'est prononcé contre tous les projets de changement, — entr'autres contre la dissolution pure et simple de l'Union,—les deux Canadas, qu'il accepte, et sur lequel il entretient les mêmes vues que l'hon. G. Brown.

Si la *Minerve* avait commis une erreur, nous lui recommanderions de la corriger. Elle a commis sciemment un mensonge, quitte à le dévoiler au confessionnal, mais ayant bien soin de cacher sa faute à ses lecteurs.

La *Minerve*, d'un autre côté, accorde toute sa protection à M. Buchanan, qui a décliné l'honneur de faire partie de la convention, dans une lettre où il exprime au nom des haut-canadiens qui veulent la continuation du système actuel " *l'espoir de mettre éventuellement les Bas-Canadiens à leurs pieds par suite de l'opération du système de la simple majorité.*" Si la *Minerve* continue de se compromettre ainsi, ses patrons seront obligés de fairé un double nœud au baillon qu'ils lui ont déjà appliqué sur la bouche.

ÉDUCATION.—Le rapport du surintendant, de l'éducation du Bas-Canada, pour 1858, vient d'être publié. Nous y trouvons les statistiques et informations suivantes :

	1857.	1858.	Augm.
Nombre d'institutions.	2,946	2,985	39
Elèves...............	148.798	155.986	7.188
Contributions........	$ 424.208	459,396	35,188

Le surintendant attribue aux causes suivantes les progrès lents de l'éducation :

1° La conduite d'un grand nombre de commissaires que l'on choisit plutôt à cause de leur disposition à ménager les deniers des contribuables qu'à raison de leur aptitude à remplir cette charge importante ;

2° Le trop grand nombre d'écoles et l'insuffisance des salaires accordés aux instituteurs ;

3° La trop grande facilité avec laquelle les bureaux d'examinateurs accordent des diplômes à des instituteurs et surtout à des institutrices peu capables ;

4° Le manque de cartes, tableaux, globes, livres et autres objets nécessaires et l'ameublement insuffisant d'un grand nombre de maisons d'école ;

5° L'absence d'uniformité dans le choix des livres d'école ;

6° La trop grande étendue du programme des matières que l'on entreprend d'enseigner dans beaucoup d'écoles élémentaires ;

7° L'apathie de beaucoup de commissaires qui ne visitent point les écoles ;

8° Le peu d'assiduité des enfants surtout de ceux de 12 à 16 ans à l'école.

Pour arriver à une prompte diminution de ces maux, nous conseillerions au bureau d'éducation de faire imprimer des pancartes en grosses lettres contenant les divers obstacles contre lesquels les amis de l'éducation ont à lutter, comme les hommes d'affaires ont fait pour faire apprécier à tout le monde le prix du temps et de la ponctualité, et d'en faire afficher sur les murs de toutes les écoles du pays.

Une Opinion.

....

" L'opinion du peuple, c'est l'opinion de la majorité du peuple ; or, la majorité, majorité accablante, est contre vous et soutient, malgré vous, les hommes que vous trouvez si corrompus ; et votre changement de constitution vous laissera avec les mêmes résultats qu'auparavant."

....

Ainsi parle monsieur Cauchon, dans le numéro du *Journal* de lundi dernier. Selon lui, parce que les ministres actuels n'ont pas craint, pour se maintenir au pouvoir, de ruiner et de déshonorer le pays, les changements proposés par les libéraux sont inutiles ! Parce que la corruption et le pillage sont à l'ordre du jour il faut se croiser les bras et se taire !

Parce que les ministres ont acheté, avec l'argent public, quinze mille votes frauduleux ; parce que les démocrates n'ont point suivi cet exemple déshonorant, monsieur Cauchon s'imagine que la majorité est pour les ministres actuels !

Non, Cartier n'a pour lui que la lie de la nation,—riches ou pauvres—et la majorité veut des réformes et les obtiendra !

Et remarquez que cet écrivain admet, dans le même article, qu'il s'en faut de beaucoup, que tout soit couleur de rose dans l'état actuel des choses, mais il préfère le *statu quo* et l'abîme à un changement constitutionnel et à une chance de salut ! Quand tout le monde admet que notre position actuelle est telle qu'un changement ne peut que l'améliorer, il déclare que ce n'est point en changeant la constitution que l'on rend les hommes publics plus honnêtes !

Alors comment s'y prend-on ? En tolérant la corruption et le pillage ?

C'est ainsi que font ceux qui, comme l'écrivain du *Journal* voudraient flatter les ministériels et les libéraux ; mais ceux qui veulent, véritablement, le bien de leur pays, emploient, jusqu'à ce qu'ils trouvent le bon, tous les moyens pour le sauver de l'abîme !

Loin de ne voir, comme monsieur Cauchon, dans la convention des libéraux, qu'un piége pour renverser le ministère-parjure, ce qui ne serait pas un mal, nous y découvrons le moyen dont se sert la Providence pour sauver le pays.

Le comité choisi, dernièrement, par le parti de l'opposition bas-canadienne a publié un manifeste qui a jeté la consternation dans le camp ministériel, à tel point que si l'on en juge par les injures qu'il adresse à l'honorable Dorion, le père Barthe est devenu fou.—*L'Observateur de Québec.*

La France et l'Angleterre.

Nous reproduisons d'un journal français semi-officiel l'article suivant, afin de faire voir combien nous avions raison d'exprimer, dans notre dernier numéro, la crainte de voir l'*entente cordiale* se terminer par un conflit belliqueux :

Il y a dans l'existence des peuples des heures solennelles qui décident pour longtemps de leur puissance et de leur avenir. Il nous semble que l'Angleterre touche à l'un de ces moments critiques. Depuis quelques années, cette nation, que la politique et le travail plutôt que les armes avaient faite si forte, semble avoir conscience d'un dépérissement graduel. Elle se raidit en vain. Cette virilité, dont elle écrasa l'Europe à partir de 1815 jusqu'au rétablissement glorieux de la dynastie napoléonienne, elle ne le sent plus en elle. Aussi, inquiète du jour présent, plus alarmée encore sur ce que le lendemain lui prépare, elle cherche, pleine de préoccupations jalouses, la voie qui peut la rapprocher de son ancienne fortune. De là des oscillations et des défaillances sans nombre, qui étonnent les peuples et prennent au dépourvu les hommes d'Etat eux-mêmes. L'Angleterre, si décidée et si précise autrefois, ne sait plus que vouloir. Le sens de ses traditions lui échappe. Son esprit chagrin l'absorbe, et parce qu'elle ne veut point reconnaître son amoindrissement, elle s'affaisse.

Le gouvernement actuel de la France, l'Europe en est témoin, n'a jamais songé à profiter, dans un intérêt personnel, de cette situation, qu'il a toujours tempérée, au contraire, dans la mesure la plus étendue. En Crimée, en Chine et dans la plupart des grandes affaires de l'Europe, l'empereur Napoléon III s'est toujours efforcé de mettre en commun, avec l'auguste souveraine de la Grande-Bretagne, sa fortune et sa gloire, ne se souciant pas de savoir laquelle des deux couronnes donnait à l'autre de plus brillants reflets. Au moment où la question italienne passa du domaine de la diplomatie dans l'ordre critique des faits, la France n'épargna rien pour unir à elle son ancienne alliée, et la mettre à même de partager l'honneur de rendre à un peuple entier cette indépendance mesurée et cet ordre fécond qui grandissent, non-seulement celui qui les reçoit, mais celui qui les donnent. On sait quelle réponse fut faite à ces généreuses avances par le cabinet tory. La France dût accomplir seule la tâche.

Cependant le ministère britannique changea ; et la nouvelle administration parut faire preuve à l'égard de notre politique et de la cause italienne d'un meilleur vouloir. Après les victoires de Magenta et de Solferino, le Foreign-Office proclama ses sympathies pour les adversaires de l'Autriche, mais en se hâtant d'ajouter que les parties contendantes devaient laisser à l'Europe le soin de partager leur différend. Dès cet instant, le congrès, ou du moins un haut conseil des puissances, n'eut pas de partisan plus chaleureux que le cabinet britannique.

Après les préliminaires de paix signés à Villafranca, l'attitude de l'Angleterre fut la même, comme aussi lors de la réunion des plénipotentiaires à Zurich. Il y a peu de jours encore, les feuilles officieuses de lord John Russell se montraient unanimes à établir la nécessité pour l'Europe de faire fructifier par son intervention directe toutes les innovations favorables à l'Italie qui se trouvaient dans les conventions signées à Zurich, et devant servir d'instrument de paix. Et cependant voici qu'à l'heure où l'annonce officielle est donnée que cet instrument est prêt à être mis sous les yeux de l'Europe, l'Angleterre semble ne plus vouloir tenir sa parole. Le *Morning Post* publie du moins coup sur coup deux articles qui donnent à cet égard de sérieuses craintes.

Nous ne discuterons pas prématurément ce nouvel acte de tergiversation avant d'en connaître officiellement le caractère. Il nous en coûterait trop de dire des vérités sévères à une ancienne alliée, avant qu'elle nous ait fourni la preuve de ses nouveaux torts. Mais s'il était vrai que le langage du *Morning Post* ne fût que l'expression de la pensée du Foreign-Office, alors nous ne pourrions que signaler l'abaissement fatal d'un grand état relégué désormais du premier rang à celui de puissance du second ordre. Nous ne pourrions que dire à l'Angleterre qu'elle a vécu, et qu'il ne s'agit plus pour sa reine que d'assister passivement aux décrets que l'Europe prendra avec ou sans elle.

— L'*Observateur* annonçait dernièrement la prochaine apparition, à Québec, d'un journal anti-ministériel.

TRISTE ACCIDENT.—Sous ce titre, nous lisons dans la *Minerve* de jeudi dernier :

Les nombreux amis de Chs. Lévesque, écuier, avocat, apprendront, sans doute, avec le plus profond regret le fatal accident qui lui est arrivé à la fin de la semaine dernière.

M. Lévesque, se prit d'un goût tout nouveau pour la chasse, et il y allait plusieurs fois dans la journée, lorsque samedi il laissa sa famille en lui disant qu'il allait chasser à quelques milles de chez lui. Sur le soir, un passant le trouva étendu au pied d'un arbre, une main ensanglantée et une blessure près de la tempe : son fusil était à côté de lui et déchargé. Le jury rendit un verdict de " mort accidentelle."

Le Canada perd en M. Lévesque un de ses poetes les plus faciles et les plus abondants. Sa muse ne se nourrissait que d'idées douces et légères. La nature était son grand livre, et plus d'un ami de la bonne poésie s'est laissé bercer au charme de ses idylles et de ses pastorales. Son âme avait un fond de tendresse inépuisable ; la mort d'une jeune épouse chérie avait donné à son esprit une teinte de mélancolie qu'il laissait volontiers percer dans ses nombreuses pièces de poésie. Dieu l'avait doué comme il traite d'ordinaire ses fils privilégiés : imagination ardente, cœur ouvert, expansion d'âme, il avait tout ce qu'il fallait pour se faire aimer et bienvenir partout où le sort le plaçait.

Nous nous associons de tout cœur aux sentiments exprimés par la *Minerve*.

CORRESPONDANCES

MM. les Rédacteurs,

Vous considérez nos ministres et nos ministériels à un si haut point de vue, qu'à vous entendre on les prendraient pour des petits Jupiters, descendus de l'Olympe pour embrouiller nos affaires autant que possible. Mais, moi qui les crois de *faibles* mortels et même de *très-faibles* mortels, je me permettrai de les considérer à ma manière, si toutefois vous voulez bien me laisser leur courir

UN PETIT CHARIVARI.

Hier soir, j'étais assis confortablement dans mon fauteuil, savourant les délices d'une bonne pipe de tabac canadien, et songeant au prodigieux talent de l'artiste qui a dessiné Cartier-souffleur, publié dans le dernier numéro de l'*Observateur*, lorsque tout-à-coup la porte de mon cabinet s'ouvrit avec fracas et un mien ami entra tout effaré, les lèvres tremblantes, et pâle à me faire croire à une apparition. Je m'empressai de le faire asseoir et de lui demander quelle était la cause de son émoi. Le pauvre jeune homme était si excité, que mes questions furent inutiles. Il lui échappait bien quelques phrases entrecoupées de " Ah ! quel malheur ! Que va devenir le pays ?" Mais je n'y comprenais goutte ; d'ailleurs, il y a si longtemps que le Canada est en danger — de banqueroute—que si cela arrivait je n'en serais nullement surpris.

Je laissai donc à mon ami le temps de reprendre ses sens, et ensuite je réitérai mes questions.

— Ah ! me dit-il, le plus grand malheur !... mais chut, est-ce que personne ne nous entend ?

— Les murs sont épais, et nous sommes, à cette heure, seuls dans la maison, lui répondis-je.

— C'est égal, les murs ont des oreilles ; viens près de moi, je vais te couler cela dans le tuyau de l'oreille.

— Je m'approchai et suivant son expression, il me coula dans le *tuyau accoustique* l'histoire la plus étrange, la plus incroyable, la plus affreuse et en même temps la plus drôle, qu'il m'a jamais été donné d'entendre, et que vous n'entendrez pas lecteurs, car je ne suis pas pour vous la raconter.

— Cela est horrible, dis-je, après quelques minutes de silence, mais c'est peut-être une *blague*.

— Non pas, non pas, dit-il, en voici la preuve, que j'ai retirée du feu, au risque de me brûler les doigts.

— Je pris le morceau de papier presqu'à moitié calciné qu'il me présentait ; il ne contenait que quelques mots inintelligibles pour moi ; que je vous donne textuellement, le reste était sans-doute brûlé :

" Nous..............................
" de faire n..........................
" nistre G. E. Ca.......................
" soit par.............................
" à Beauport..........................
" ment.................................
" Sign...............

— Mais, lui dis-je, ceci est incompréhensible et ne prouve rien ; tu conviendras au moins que cela ne saute pas aux yeux.

— Quoi, me répondit-il avec colère, tu ne vois pas là un infâme guet-à-pens, tendu au premier homme du Canada, au descendant de Jacques-Cartier, de glorieuse mémoire, tu ne conçois pas que les démocrates veulent débarrasser le pays de ce grand politique (poule-étique) qui leur porte ombrage, et qu'ils veulent l'enfermer à ..... Tu ne sais donc pas que ces rouges sont capables de tout, à preuve qu'ils ont envoyé saint Taché au pénitencier provincial.

— Bah, lui dis-je, le *saint* était Taché ; et pour Cartier, je conseillerais seulement, qu'on lui mit la " camisole de force. " Car, gare à ses dents, il est carnassier au plus haut degré, le trésor public en fait foi.

Là-dessus, mon ami exaspéré, prit son chapeau et s'enfuit. On me dit qu'il court encore.

Avant de vous souhaiter le bonjour, lecteurs, je veux vous donner des nouvelles de l'état physique et moral des intéressants membres du club aristo-ministériel de Montréal. Je vais vous les nommer par leurs petits noms :

L'amateur de police correctionnelle, est plus *bouché* que jamais, aux yeux du public, depuis qu'il fait un *beau soleil*.

Gros joufflu a pris le *mors* aux dents et s'est cassé les *reins*.

Le myope doit s'embarquer prochainement sur le *pont* d'un *Rimouski* quelconque, pour se rendre dans son pays natal et là continuer à faire *de la poterie*.

Grand-gaillard hume toujours le contenu *du verre*, si bien que le *nez* lui bourgeonne, et qu'il *rougit* (chose étrange chez un ministériel).

Voilà tout.

Aimables lecteurs, je vous dis au revoir, non pas toutefois, sans la permission de M. le rédacteur du *Pays*.

PIPE DE TABAC.

N. B. On demande des fleurs ou un bon fruit de l'oranger du comté de Laprairie.

MONTREAL, 10 novembre 1859.

NOUVELLES DIVERSES.

— Un comité a été nommé pour recueillir des souscriptions destinées à élever un monument à la mémoire de M. Broderick. Dans une adresse chaleureuse où se trouvent retracées les vertus civiques et privées de ce citoyen, les membres du comité ont formulé un appel à la population et l'ont invitée à contribuer par une offrande volontaire à l'érection du monument projeté.

— Le *Stockton Republican* raconte la triste aventure d'un jeune amoureux que la décharge de deux coups de fusils chargés de petit plomb a guéri radicalement de toutes les ardeurs de sa fatale passion. — La scène s'est passée dimanche aux environs de Stockton, après la nuit tombée. Un buggy à deux roues avait transporté l'amoureux et un ami près de la demeure de sa dulcinée. La place d'honneur était réservée pour elle. On devait aller en droite ligne chez quelque juge ou chez quelque ministre afin de placer l'œuvre de l'amour sous l'égide protectrice de la légalité.

Il en fut autrement. Au lieu du joyeux accueil d'un œil plein des flammes de la volupté, nos deux voyageurs ne rencontrèrent que le sourcil froncé d'un cerbère armé d'un fusil de chasse. C'était l'exaspéré beau-père qui, sans égard pour les vœux de sa fille, lâcha contre les maraudeurs ses deux coups qui frappèrent dans l'ombre et juste à une place qu'il est mieux de ne pas nommer.—Le fiancé, qui ne s'attendait pas à cette noce, a changé d'idée et de direction. Il est allé chez un docteur au lieu de se rendre chez un ministre, jurant, mais un peu trop tard, qu'on ne l'y reprendrait plus.

— On écrit de Sonora, sous la date du 29 septembre :

" Une affaire dite d'honneur vient d'amener sur le terrain Sylvester Knight et J. E. Esterbrook. Les adversaires avaient choisi pour armes des pistolets, et se sont battus à dix pas de distance. Au premier feu, Knight a été atteint au cou. La balle a rompu la clavicule gauche et traversé le cou de part en part. La veine jugulaire a été attaquée, et la seconde articulation de l'épine dorsale a été fracturée. Les deux parties ont fait preuve de courage et de sang-froid. Le pistolet d'Esterbrook était parti prématurément, et ses seconds durent le recharger.—On n'espère pas sauver le blessé.

" Un mandat avait été lancé pour arrêter les duellistes, mais l'officier chargé de le mettre à exécution est arrivé trop tard sur le terrain."

— On écrit de Stockholm à la *Gazette du Nord* :

" Vous savez qu'à la mort de nos rois nous prenons tous le deuil, mais vous ignorez sans doute sous quelle forme originale. Les femmes sont vêtues de noir et portent un bonnet blanc et une large pélerine blanche, ce qui les fait ressembler aux postulantes de certaines congrégations religieuses en France. Les hommes portent avec le pantalon noir un habit noir dont le collet et les parements sont recouverts de crêpe blanc ; ils portent, en outre, attaché à une cravate blanche, un long rabat blanc plissé comme celui des magistrats français en costume de palais. Figurez-vous toute une population dans un tel appareil : quoi de plus lugubre, de plus monotone, mais aussi quoi de plus imposant !

" Aujourd'hui le deuil continue et il continuera encore, officiellement du moins, jusqu'à l'expiration du sixième mois après la mort du roi. Cependant, à dater du troisième mois, on quitte le grand deuil pour le deuil simple, lequel se porte comme partout. C'est assez vous dire que la cour et le pays ne reprendront leur physionomie normale qu'en janvier prochain.

— On écrit de Saint-Pétersbourg :

" Il n'y a encore rien de décidé sur la résidence qu'on assignera à Schamyl. Il est question de l'interner a Kalonga, où il demeurerait dans le palais où a résidé l'épouse de l'empereur Alexandre Ier, à son retour de Taganrog, après la mort de l'empereur. Schamyl recevrait en outre une pension annuelle de 40,000 fr., et ses compagnons seraient payés également sur les caisses de l'Etat. L'iman aura avec lui trois femmes de son harem. On dit qu'il possède un trésor considérable en pierres précieuses.

—Ces jours derniers, raconte le *Salut public*, de Lyon, un petit commerçant de notre ville, M. P., accompagné de son chien, venait de recevoir, aux Brottaux, 3,000 francs en billets de banque, qu'il avait placés dans son portefeuille. Avant de reprendre la route de son domicile, il s'arrêta devant un café pour boire une cruche de bière avec une personne de sa connaissance. On parla affaires. M. P. chercha des papiers dans sa poche, fouilla dans son portefeuille, puis, quelques instants après, rentra en ville. Arrivé près de chez lui, il porta vivement la main à sa poche ; le portefeuille n'y était plus.

On conçoit l'effet produit par cette fatale découverte. M. P. revint sur ses pas, visita les lieux qu'il avait parcourus, questionna les personnes avec lesquelles il s'était trouvé : il ne put recueillir aucun renseignement, et dut se résigner à rentrer sous le coup de ce malheureux événement.

Les traits bouleversés, il apprenait à sa femme la perte qu'il venait de faire, lorsque cette dernière, en se retournant pour fermer la porte que son mari avait laissée ouverte, aperçut le chien, auquel ils n'avaient pensé ni l'un ni l'autre, assis sur ses pattes de derrière, et tenant à la gueule le portefeuille dont la perte devait mettre le commerçant dans de si graves embarras.

Qui fut fêté en ce moment ? ce fut l'intelligent animal. Son maître lui prodigua des caresses, lui promit la nourriture la plus délicate, lui assura qu'il le ferait embaumer...

— Seulement il est à craindre si je ne m'en mêle pas, disait le lendemain Mme P., en contant cette histoire à une de ses amies, il est à craindre que toutes ces promesses s'en aillent en fumée... Imaginez-vous qu'après les premières manifestations de sa joie, mon mari a remarqué que le chien qui rapportait ses 3,000 fr. avait quelque peu détérioré la peau de son portefeuille !

Brave chien ! Pauvre homme !

COMMERCE

PRODUITS.

	$ c	$ c
POTASSE—Pot ....p. qt.	5 60 à	5 65
Perlasse	5 45 à	5 50
FARINE—Canada, fine p. brls. 196 l.	4 25 à	4 50
Superfine No. 2	4 70 à	4 80
Superfine No. 1, E.-U.	5 00 à	5 05
Superfine No. 1, Canada	5 00 à	5 05
Fantaisie	5 20 à	5 25
Extra superfine	5 75 à	6 00
Double extra	6 00 à	6 50
Farine de riz	3 50 à	3 75
Double extra, français	6 00 à	7 00
FARINE DE MAÏS ....p. 196 lbs.	Point.	
FARINE DE GRUAU ....p. 200 lbs.	0 00 à	0 00
BLÉ—p. 60 lbs.		
Blé (H.-C. et E.-U., blanc)	0 00 à	0 00
H.-C. printemps	1 10 à	1 12½
Rouge, hiver	0 00 à	0 00
Milwaukie Club	1 10 à	1 12½
Chicago, printemps	1 10 à	1 12½
Seigle ....p. minot.	0 65 à	0 70
AVOINE ....p. minot.	0 40 à	0 42
POIS—blanc ....p. minot.	0 72½ à	0 75
MAÏS ....p. 56 lbs.	0 00 à	0 00
PROVISIONS—Bœuf ....p. brl.	00 00 à	00 00
Prime mess	00 00 à	00 00
Prime	0 00 à	00 00
Carg.	00 00 à	00 00
PORC—Mess ....p. brl.	17 50 à	18 00
Prime mess	13 00 à	00 00
Prime	12 00 à	00 00
Prime, en douane, étranger.	Point	
Carg	00 00 à	00 00
BEURRE—Inspecté No. 1 ...p lb.	Point	
Inspecté No. 2	Point	
Non inspecté	00 16 à	00 22

DESCRIPTION.	Actions. $	remboursés.	Divid. der. 6 mois.	acheteurs	vendeurs
Banque de Montréal	200 00	tout	4 pour cent	118	118
Banque de Montréal, nouveau stock	200 00	90 pour cent	4 pour cent	117	Point
Commercial Bank du Canada	100 00	tout	4 pour cent	113½	Point
Banque de la Cité	80 00	tout	4 pour cent	110¼	111
Banque de la Cité, nouveau stock	80 00	40 pour cent	3½ pour cent	000	000
Banque du Haut-Canada	50 00	tout	3 pour cent	86	86
Banque du Peuple	50 00	tout	4 pour cent	107½	Point
Banque de Molson	50 00	90 pour cent	4 pour cent	109	Point
Consolidés de la Compagnie des Mines de Montréal	20 00	$15 10	pas	$2 00	$2 50
Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et St.-Laurent	200 00	tout	pas	Point	15
Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc	100 00	tout	6 pour cent par an	35	Point
Compagnie de Télégraphe de Montréal	40 00	tout	4 pour cent, 6 mos	113¾	114¼
Compagnie du Gaz de la ville de Montréal	40 00	tout	4 pour cent, 6 mos	109	112
Débentures du gouvernement, 20 ans	....	....	6 pour cent par an	103	000
Coupons du Chemin de Fer du Champlain et St.-Laurent	....	....	7 pour cent par an	Point	70
Bourse de Montréal	400 00	tout	7 pour cent par an	90	pair
Coupons du port de Montréal	....	....	8 pour cent par an	105	Point
Coupons de l'Aqueduc	....	....	6 pour cent par an	93	94

PRIX DES MARCHES DE MONTREAL.

Corrigés par les Clercs du Marché.

11 novembre 1859.

	s.	d.	s.	d.
Farine, par quintal	13	0 à	15	0
Farine d'avoine do	10	9	11	0
Blé-d'Inde do	00	0	00	0
GRAIN.				
Blé, par minot	0	0	0	0
Orge do	3	4	3	6
Pois do	3	3	3	6
Avoine do	2	0	2	1
Sarrasin do	2	6	3	0
Blé-d'Inde do	2	6	3	0
Sègle do	0	0	0	0
Lin do	6	6	6	0
Mil do	9	6	10	0
VÉGÉTAUX.				
Fêves Américaines par minot	0	0	0	0
Fêves Canadiennes do	7	6	8	0
Patates par poche	3	0	3	6
Navets do	2	6	3	0
Oignons par tresse	4	0	5	0
PRODUITS DE LAITERIE.				
Beurre frais par livre	1	2	1	3
Beurre salé do	0	10½	0	11
Fromage do	0	0	0	0
VOLAILLES ET GIBIER.				
Dindes vieux, par couple	6	6	5	0
Dindes jeunes do	0	0	0	0
Oies do	4	6	4	6
Canards do	3	9	4	0
Do sauvages do	2	0	2	0
Volailles do	2	0	2	3
Poulets do	1	0	2	0
Perdrix do	2	0	2	3
Lièvres do	2	5	2	9
SUCRE ET MIEL.				
Sucre d'érable par livre	0	3½	0	4
Miel do	0	6	0	7
VIANDES.				
Bœuf par livre	0	4	0	9
Lard do	0	5	0	5½
Mouton par quartier	5	0	8	9
Agneau do	2	6	4	0
Veau do	2	6	5	0
Bœuf par 100 livres	32	6	40	0
Lard frais, do	30	0	40	0
Saindoux	0	9	0	9
DIVERS.				
Lard, par livre	0	5½	0	6
Œufs frais, par douzaine	0	9½	0	10
Plie, par livre	0	4	0	0
Morue fraîche par livre	0	3	0	0
Pommes, par quart	10	0	20	0
Oranges, par boîte	17	6	20	0

MARCHE A FOIN DE MONTREAL.

Moyenne des prix du foin et de la paille pour les six derniers jours :—

Foin, par 100 bottes	$7 50	à $10 50
Paille, do	4 00	à 5 50

PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE.

Erable, par corde	5 00 à 0 00
Merisier " "	4 00 à 4 50
Hêtre " "	3 50 à 4 00
Epinette " "	2 60 à 3 00

PAR LE TELEGRAPHE.

ARRIVÉE DU CITY OF BALTIMORE.

NEW-YORK, 10 novembre.

Le *City of Baltimore* est arrivé à 3 heures ce matin.

La perte du *Royal Charter*, près Bangor, est confirmée, mais comme les lignes télégraphiques et les chemins de fer étaient en mauvais état, les détails de la catastrophe n'avaient pas encore été publiés. Plus de quatre cent passagers ont perdu la vie ; cent trente seulement avaient été sauvés. Tous les officiers ont péri. On suppose que les corps des noyés ont été repêchés, et que l'or qui se trouvait à bord a été retrouvé. Le comte Collerado est mort. Garibaldi a lancé une chaleureuse proclamation à l'armée centrale d'Italie. Un soulèvement à Naples est imminent. Le ministre de la guerre, en France, a mis plusieurs vaisseaux de guerre à la disposition du gouvernement espagnol, et a déclaré que l'empereur donnerait son aide aux opérations militaires de l'Espagne contre le Maroc, d'une manière analogue à celui donné au Piémont durant la dernière guerre.

Les derniers avis de Constantinople sont du 19. Quatre chefs de conspiration ont été condamnés à mort, ces condamnations ont créé une fermentation chez les masses et des menaces de vengeances sont mystérieusement arrivées jusqu'au palais du Sultan. Une conspiration a été découverte à Aleppo, et on avait fait de nombreuses arrestations.

A Turin, le ministre de la justice a résigné en conséquence du transfer, de Turin à Milan, de la cour de cassation.

MADRID, 24.—Des ordres d'avancer avaient été transmis aux troupes qui doivent joindre l'armée d'expédition contre le Maroc. Le maréchal O'Donnell doit partir à la fin de la semaine. Un grand enthousiasme règne chez les populations.

BRESCIA, mardi.—Les Autrichiens ont évacué 5 cantons dans le district de Gargsana, sur les lagunes di Mardi. L'enthousiasme chez les habitants était à son comble.

ARRIVEE DU HUNGARIAN.

ST.-JEAN, (Terreneuve), 10 novembre.

Le *Hungarian*, parti de Liverpool le 2 courant a mis à ce port ce matin et a débarqué 42 passagers, sauvés d'un vaisseau naufragé près Terreneuve. Ils furent sauvés à grand péril. Les officiers, et l'équipage du *Hungarian* se sont noblement conduits en cette occasion.

De fortes bourrasques se sont fait sentir sur les côtes de la Grande-Bretagne.

L'empereur Napoléon a écrit une note au roi de Sardaigne, sollicitant son aide pour mettre en force les arrangements préliminaires à Villafranca.

Dans une lettre de Napoléon au roi de Sardaigne, la France demande que la duchesse de Parme soit rappelée à Modène ; que Parme soit uni au Piémont ; que le territoire de la Toscane soit aggrandi et restoré aux grands ducs, et que la confédération et les réformes modérées projetées soient faites.

La France déclare ne pas avoir l'intention d'aider l'Espagne dans l'expédition contre le Maroc.

La conférence de Zurich s'était de nouveau assemblée. Le comte Karolitz représentait l'Autriche ; on pensait que tous les traités seraient signés, par les plénipotentiaires, sous quelques jours.

On dit qu'un congrès européen aura lieu, et que l'Angleterre y a donné son adhésion.

On pensait que l'Espagne commencerait ses opérations militaires contre le Maroc vers le 8 courant.

Garibaldi était arrivé à Turin dans le but d'avoir une entrevue avec le roi de Sardaigne. Il a été reçu triomphalement tout le long de la route.

Padua s'est retiré du ministère français, Brunault est annoncé comme devant lui succéder.

MARIAGES.

Lundi, le 6 courant, à l'église de St.-Mathias, par le rév. L. B. BRIEN, M. L. G. LEFEBVRE, à Dlle MARIE-LOUISE-HEDWIGE CARTIER, fille de feu FELIX CARTIER, écuier, de St.-Jean.

DECES.

A la Place-Lamartine, Papineauville, C.E. le 8 du courant, MARIE-JULIE CHARLOTTE, âgée de 4 ans et 10 mois, enfant de F. Samuel MacKay, écuier, N. P., après trois jours de maladie.

NOUVELLES ANNONCES.

LES CONTRASTES

DE

QUATRE REVOLUTIONS.

UNE LECTURE SERA DONNÉE, AU THEATRE ROYAL, rue Côté,

Lundi, 14 Novembre,

A HUIT HEURES,

PAR

M. McGEE, M. P. P.,

SUR

"Les contrastes qu'offrent quatre Révolutions."

VIZ :

La Révolution anglaise, la Révolution américaine, le Révolution irlandaise de 1782, et la Révolution française.

Les loges privées et premières réservées pour les Dames, et les Messieurs qui accompagneront ces Dames.

On peut se procurer des billets du Comité et à la porte.

12 nov. 124

$500 DE RECOMPENSE !

LE MONTANT CI-DESSUS A ETE DEPOSÉ à la Banque Molson, et sera payé à toute personne, qui présentera là les billets suivants, PERDUS VENDREDI, 4 courant, durant le trajet de la Banque de Montréal à la Banque Molson :

4 Billets de 1,000 dollars de la "Commercial Bank of Canada."
1 " " 10 " " "
1 " " 5 " " "

Si une partie de l'argent est retrouvé, une récompense proportionnée sera donnée. Le paiement des billets ci-dessus a été arrêté à toutes les Banques.

12 nov. df—124

PIANOS SANS RIVAUX

DE

T. D. HOOD.

LE SOUSSIGNE A MAINTENANT EN main un assortiment complet de ses Grands Pianos carrés, carrés ordinaires et Cottage, qui, pour la pureté du ton et la rapidité de l'action et la durée, ont été reconnus par les Artistes, les Amateurs et Juges à la dernière EXPOSITION PROVINCIALE (où M. T. D. Hood reçut encore 3 prix et Diplômes) supérieurs à aucuns Pianos fabriqués, et égal à n'importe quel importé sur ce continent.

T. D. HOOD,
Salles 31, rue Notre-Dame.

12 nov. fm—124

Grande Vente.

LES SOUSSIGNÉS ONT LE PLAISIR d'annoncer à leurs amis et à tout le public, qu'ils viennent de compléter leur assortiment d'Automne, tant par informations directes que par achats d'Encan, et pensent offrir, aujourd'hui, aux acheteurs, des avantages aussi raisonnables et liberaux qui puissent être offerts par aucune Maison de Commerce tant pour le prix que pour le goût et la qualité des Marchandises.

Leur assortiment se compose de Draps de Dames, Mérinos français, noirs et en couleurs, Thibets blanc, Cobourg, Plaids, Manteaux de drap de tout prix, Echarpes rondes, Velours de soie, Patrons de robes de 10s. à £7 10s., Chapeaux pour Dames, Gants de toutes sortes, etc.

Draps superfins, Draps de Castor, Draps de Pilot de toutes couleurs, Casimirs, Tweeds, Patrons de Vestes, Caleçons et Chemises à tricots, Chemises blanches et de Flanelle, Gants de Kid et de Drap, etc.

Couvertes, Couvre-pieds, Damas noirs, Toiles, Nappes, Essuiemains, et tout ce qui est nécessaire pour familles.

Ils sont décidés d'offrir ces Marchandises avec une grande réduction de prix qui ne sera pas moins de 10 à 15 pour cent au-dessous de leur valeur, et prient les Marchands de la campagne de venir visiter leur établissement en leur assurant la grande satisfaction d'y trouver tous les avantages possibles,

128, Rue Notre-Dame, Montréal.

BRAULT ET DORVAL.

12 nov. 124

L'ECOLE DU SOIR POUR LES GARCONS

EST MAINTENANT OUVERTE

DANS LES

CHAMBRES DE L'ACADEMIE

SAINT-LAURENT,

No. 95, Rue Saint-Laurent.

MM. C. HEALY SERA AU DEPARTEment Commercial.
THOS. W. BAYLY, Avocat, au Département Classique.

M. Healy n'hésite nullement à dire que les élèves d'une capacité ordinaire, qui désireraient assister à son Cours de Lectures sur la Tenue des livres, deviendront compétents à ouvrir, conduire et compléter un set de livres dans environ six semaines et recevront un certificat à cet effet.

Les heures sont de 6h. à 9¼ heures P. M.
Conditions libérales (payables d'avance).
Montréal, 12 nov. 1859. 124

AVIS SPECIAUX

BRONCHES.

Le témoignage suivant, du Rév. E. B. RYCKMAN, Montréal, donne une preuve de l'efficacité des BROWN'S BRONCHIAL TROCHES, ou pastilles pour le rhume :

MONTREAL, 24 oct. 1859.

M. S. J. LYMAN, Place d'Armes.

CHER MONSIEUR,—Je suis heureux de vous informer du bien que m'a fait l'usage des "*Brown's Bronchial Troches.*" J'ai été attaqué des Bronches deux ou trois fois, ou de maladie semblable de la gorge, de manière à faire craindre, qu'avec la meilleure santé, et seulement après trois années de ministère, je serais obligé d'abandonner mes travaux en conséquence de maux de gorge et d'une extinction de voix. Cependant, l'usage modéré des "*Troches,*" a dissipé toutes mes appréhensions, et je suis capable maintenant de prêcher, durant des semaines, sans le moindre inconvénient. J'ai eu le plaisir de les recommander à d'autres, et je sais qu'ils ont éprouvé d'aussi heureux résultats.

Votre obligé

E. B. RYCKMAN, A. B.
Ministre Wesleyan, Montréal.

"Lorsque nous avons recommandé les "*Troches*" à M. Ryckman, il était sur le point de quitter la ville pour cause de mauvaise santé. Les "*Troches*" sont du nombre limité des médecines brévetées que nous ayons recommandé.

S. J. LYMAN ET CIE.

A vendre chez tous les Pharmaciens Canadiens ; prix : 25 cents la boîte.

Montréal, 2 nov. 1859. am—120

HALEINE PARFUMEE.—Est-il une dame ou un monsieur qui veuille rester affligé d'une haleine désagréable quand, en faisant usage du *Baume des mille Fleurs,* comme dentifrice, non seulement l'haleine devient enbaumée, mais les dents prennent la blanche couleur de l'albâtre. Bien des gens ne savent pas que leur haleine est mauvaise, et le sujet est si délicat que leurs amis n'osent les en informer. Versez une seule goutte du Baume sur votre brosse à dent et lavez-vous soir et matin. Une bouteille de cinquante cents durer une année.

On peut aisément se donner un beau teint en faisant usage du *Baume des mille Fleurs.* Il fait disparaître la hale, les rousseurs, lentilles. Mouillez une serviette, versez dessus deux ou trois gouttes et lavez-vous le visage soir et matin.

POUR SE FAIRE FACILEMENT LA BARBE.—Trempez votre savonnette dans de l'eau froide ou chaude, versez dessus deux ou trois gouttes du *Baume des mille Fleurs,* frottez-vous la barbe, vous obtiendrez unebelle mousse onctueuse qui facilitera l'opération du rasoir. Prix 50 cents seulement.

P. FETRIDGE ET CIE,
Propriétaires de la *Crême Woodland,*
281, Broadway, New-York.

Agents pour la vente en gros et en détail, S Lyman et Cie.. Montréal, Place d'Armes.

QUI EST MADAME WINSLOW ?

Comme cette question a été fréquemment faite, nous dirons simplement que c'est une Dame qui a, depuis trente années, consacré son temps et ses talents à soigner les enfants, en qualité de médecin et nourrice. Elle a particulièrement étudiée la constitution et les besoins de cette classe nombreuse, généralement traitée avec peu de soins, dans beaucoup de cas, par les membres de la faculté ; et, comme résultat de cette étude et de ses connaissances pratiques, elle a découvert un Sirop adoucissant pour la dentition des enfants. Il opère comme par magie, procure repos et santé, et de plus il règle les intestins. En conséquence de la découverte de ce remède, Mme Winslow est reconnue, universellement, comme bienfaitrice de sa race, et surtout dans notre cité. De grandes quantités de son syrop sont journellement vendues ici et mis en usage. Cette remarque est devenue générale : "J'ai plus de confiance dans le Syrop de Mme Winslow que dans les efforts réunis de la faculté de cette ville !" Nous pensons que Mme Winslow a immortalisé son nom en composant ce syrop inappréciable, et de plus, nous sommes convaincus que des millions d'enfants ont été arrachés à la mort alors qu'il a été administré à temps, et aucun doute que les millions d'enfants encore à naître partageront ses bienfaits et s'uniront pour la bénir. Aucune mère, dans notre opinion, a rempli ses devoirs envers son nourrisson, sans lui avoir fait connaître les bienfaits du syrop adoucissant de Mme Winslow ! Essayez-le, mères, essayez-le immédiatement.—*Ladies' Visitor* de New-York.

Changement de Saison et Soin de la Sante.

Quelle que soit la raison physiologique, l'époque de l'année où le printemps succède à l'hiver a toujours été marquée par plus ou moins d'indisposition pour ceux qui sont en bonne santé, et de maladie pour ceux qui sont indisposés. Les agents habituellement employés avant la découverte du fluide que nous alons mentionner étaient des purgatifs—sorte de médicament possédant sans-doute beaucoup d'efficacité. Mais toutes les substances cathartiques mises en usage possèdent cet inconvénient que, tout en écartant les aliments en stimulant l'estomac et les intestins, ils les affaiblissent et indisposent par les efforts qu'ils occasionnent. Il était bien à désirer qu'on trouvât un purgatif assez puissant pour nettoyer ces organes, et assez doux en même temps, pour ne les pas fatiguer. Ce que l'art n'a pu effectuer, la nature l'a complètement opéré par la production de l'eau de Plantagenet. On ne va plus chez les pharmaciens, on a recours aux dépôts d'eau de Plantagenet. Il n'y a pas de cas où elle fasse mal, et à peine un où elle manque de faire du bien. Elle profite également aux deux sexes, aux enfants, jeunes gens, hommes mûrs et vieillards, à tout le monde, n'importe le tempérament et la constitution. Elle protége la vie des gens robustes et prolonge les jours des malades.

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN LEEMING ET CIE.

MATERIAUX DE BATISSE

DES

CASERNES de LAPRAIRIE.

Lundi prochain, le 14 Novembre,

AUX

Casernes de Laprairie,

SERA VENDU CE QUI RESTE

DES

MATERIAUX DE BATISSES,

Consistant en :

PLANCHES DE 2 et 3 POUCES.
BOIS DE CONSTRUCTION,
BRIQUES,
Et autres articles.

LES acheteurs au-dessous de trente piastres payeront comptant. Au dessus de ce montant, il y aura un crédit, qui sera connu au temps de la vente.

Vente à ONZE heures,
JOHN LEEMING ET CIE.,
Encanteurs.

12 nov. 124

VENTE ÉTENDUE.

DE

BATISSES,

Etc., etc., etc.

PAR ORDRE DE

L'honorable Commissaires des Terres de la Couronne.

LES

CASERNES DE LA CAVALERIE,

A

CHAMBLY.

Mardi, le 15 Novembre courant,

LES SOUSSIGNES VENDRONT AUX CASERNES de la cavalerie, à CHAMBLY, les bâtisses suivantes, autrefois employées comme CORPS de GARDE, APPENTIS pour CANONS, ATELIERS, ECHOPPES, CUISINES, MAGASINS, CASERNES de la CAVALERIE, Etc., VOUTES, HOPITAUX, ECURIES, QUARTIERS des OFFICIERS, etc.

— Aussi, —

UNE QUANTITE DE MATERIAUX A CLOTURE.

Des plans, montrant les dimensions et la position relative de ces bâtisses, peuvent être vus aux bureaux des soussignés.

On peut examiner les bâtisses en faisant application au sergent Warren, à la caserne, Chambly.

D'autres conditions et stipulations peuvent être connues aux bureaux des Encanteurs.

Les acheteurs auront, pour transférer ces bâtisses, un délai qui s'étendra jusqu'au 1er mars 1860.

Toutes les acquisitions devront être payées au temps et au lieu de la vente, comme suit : — La moitié du prix d'achat, avec cinq par cent sur le montant brut de l'achat pour défrayer les dépenses, à être payée argent comptant, le jour de la vente, et la balance avant le transfer des matériaux.

Les dépôts seront confisqués si la balance n'est pas payée avant le 1er mars 1860.

☞ Vente à ONZE heures.

WILLIAM F. COFFIN,
Agent des Terres de l'Ordonnance.
JOHN LEEMING et Cie.,
Encanteurs

19 nov. 123

HUILE ELECTRIQUE.

LES GUERISONS OPEREES PAR LE Prof. DeGRATH avec son HUILE ELECTRIQUE sont tellement miraculeuses qu'elles ressemblent aux guérisons faites dans l'encien temps par l'ointement et racontées dans les Ecritures, et ses guérisons sont tellement merveilleuses et instantanées, qu'elles attirent l'attention des fonctionnaires publics et de ceux qui ont la direction des hôpitaux, sur son efficacité et ses mérites.

Le Prof. DeGrath, en conséquence, a déposé $100 chez le maire, qui consent à perdre si l'HUILE ELECTRIQUE, vendue à Philadelphie, faillit de guérir les cas de Rhumatisme ou douleurs dans les reins, membres, Brûlures, Ulcères, Affections des bronches, etc., ainsi que la Surdité.

Prix, 25 cents, 50 cents et $1 la bouteille.

AVIS.—Faites attention que ce soit bien de l'Huile Electrique du Prof. DeGrath. C'est la seule véritable. A vendre par tous les Droguistes.

Montréal, 22 oct. 1859. ff—116

LE PROFESSEUR DE GRATH,

PREND LA LIBERTÉ D'ANNONCER qu'il est l'INVENTEUR ET LE SEUL QUI POSSÈDE LE SECRET de la fabrication de l'Huile électrique, et que ce secret ne pourrait être acheté pour $1,000,000 — $50,000 seront donné à n'importe quel Chimiste qui pourra fabriquer de cette huile. Mon huile a opéré toutes les guérisons qui ont été publiées dans le *Ledger* depuis des années. Demandez au Col. Grant, 26, North Thirteenth Street, Dr. Killingsworth, Dr. Keyser, maintenant au St.-Lawrence Hotel ; George Boyer, 302, Norh Third Street ; Mme Cannon, Coates Street ; Paul Jones, Jarvis Street ; M. Cripps, Thirteenth et Avenue Girard, et d'autres, *ad finitum,* qui ont été guéris de Rhumatismes, surdité, etc., par mon Huile, à Philadelphie. C'est aussi un très bon remède pour les maladies des Chevaux.

Prix : 25 cents, 50 cents et $1.00.
Professeur CHARLES DE GRATH,
Philadelphie, Pa.

2 nov. ff—120

DEPOT

De Fleur Canadienne et de Grain.

R. A. GOODENOUGH,

37, PEARL STREET, 37,

NEW-YORK.

CAPITAL PAYE—$100 000

Courtage et Commission seulement. Les ordres pour Epiceries de fonds promptement exécutés.—Aussi, agence générale d'expédition.

10 nov. cf—123

LE

PROCES BEAUREGARD

EST

MAINTENANT EN VENTE

CHEZ TOUS LES

PRINCIPAUX LIBRAIRE

DE CETTE VILLE.

PRIX: 15 SOUS.

27 oct. 118

VENTES PAR ENCAN.

PAR A. BRYSON ET CIE.

QUINCAILLERIES A VENTE PRIVEE.

DIFFÉRENTES CONSIGNATIONS FORMANT un montant considérable d'article des BIRMINHAM SHEFFIELD, et AMERICAINS ainsi que de gros articles, à vente privée, à des prix réduits aux conditions ordinaires de crédit.

ALEX. BRYSON ET CIE.,
Encanteurs.

20 sept. 102

PAIN KILLER.

☞ Nous trouvons ce qui suit dans le "*Général Advertiser*" de Providence, 12 septembre 1857.

A cette époque de l'année, ou le choléra, le choléra morbus, la dyssenterie et d'autres maladies encore, règnent d'ordinaire, chacun devrait être pourvu d'une quantité suffisante de *Pain Killer.* Les personnes qui s'absentent soit pour un seul jour, soit pour faire un voyage en Europe, devraient pouvoir être sûres de l'avoir sous la main à tout instant. Beaucoup de maladies particulières aux mois de chaleur, et qui peuvent devenir fatales si on ne les arrête pas immédiatement, peuvent être guéries par une ou deux doses de *Pain Killer.* En bien des circonstances nous avons été soulagé de douleurs cuisantes par un prompt usage de cette préparation.

En vente chez tous les droguistes, et marchands de médecines dans les Etats-Unis et dans le Canada.

FONDS DE CONFISEUR

ET

PATISSIER A VENDRE.

M. TONNET FAIT SAVOIR AU PUBLIC et a ses amis qu'il vendra sans délai son FONDS DE CONFISEUR ET PATISSIER a un prix très libéral, vu son départ pour France.

RUE NOTRE-DAME, 59.

10 oct. 123

PROVINCE DU BAS-CANADA, District de Terrebonne, *Comté et Seigneurie d'Argenteuil.*

MINEURS JEAN-B.-ALLARD.

LICITATION VOLONTAIRE.

SERA VENDU PAR AUTORITE DE JUSTICE, après trois criées à la porte de l'Eglise paroissiale (Anglicane) de Saint Andrews, Argenteuil, et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, JEUDI, le 24e jour de NOVEMBRE prochain, à 11 heures A. M., un certain Lopin de terre situé en la paroisse de Saint Andrews. Argenteuil, au lieu appelé Côte du midi, fesant partie du Lot No. 24, contenant environ 40 arpents en superficie.

Les conditions seront connues lors de la vente, ou en s'adressant au Notaire soussigné.

M. G. T. DE LARONDE, N. P.

St.-Andrews, ce 29 oct. 1859. 123

PROVINCE DU CANADA, District de Joliette.

Dans la Cour de Circuit

DANS ET POUR LE COMTÉ DE L'ASSOMPTION.

Lundi, le vingt de juin mil huit cent cinquante neuf.

Présent :—l'hon. M. le juge BRUNEAU.

No. 147.

PIERRE URGEL ARCHAMBAULT, marchand, du village de l'Assomption, dits comté et district.

Demandeur,

vs.

FRANÇOIS HENRY, cultivateur, de la paroisse de St.-Paul, comté et district de Joliette.

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, SUR LA MOTION DE MM. PAPIN, ARCAMBAULT et PREVOST, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Barthélemy Peltier, un des huissiers jurés de la Cour Supérieure du Bas-Banada, exerçant dans le district de Joliette, écrit sur le bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la province du Canada, ci-devant constituant la province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce district de Joliette, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelle de la cité de Montréal appelé *Le Pays* et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle de la dite cité appelé *Montreal Herald,* notifié de comparaître devant cette cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

[Par la cour.]

S. Z. MARTEL,
G. C. C. L.

10 nov. 1859. bf—123

PROVINCE DU CANADA, District de Beauharnais.

Dans la Cour de Circuit,

DANS ET POUR LE COMTÉ DE HUNTINGDON.

Lundi, le vingt-troisième jour de mai mil huit cent cinquante-neuf.

PRESENT :

L'hon. M. le Juge GUY.

No. 57.

JAMES REILY, du Village de Huntingdon, dans le Comté de Huntingdon, Cultivateur,

Demandeur,

vs

Le Révérend EDMOND DOYLE, de la même place, Prêtre,

Défendeur,

ET

Le Révérend LOUIS G. GAGNIER, du dit Village de Huntingdon, Prêtre,

Tiers-Saisie.

IL EST ORDONNE SUR LA MOTION DE M. STEVENSON, Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Jacques Bisset, l'un des Huissiers Jurés de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de Beauharnais, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Beauharnais, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié dans le village de Huntingdon, appelé *The Huntingdon Herald,* et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle publié dans la Cité de Montréal et appelé *Le Pays,* notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.)

JOHN MORRISON,
G. C. C.

10 nov. bf—123

A LOUER.

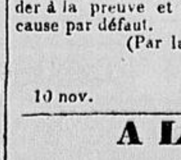

DEUX SUPERBES TERRES situées sur le fleuve, dans la paroisse de DESCHAMBAULT. L'une de 2 arpents sur 40. L'autre de 2½ arpents aussi sur 40. Tout e deux en culture.

S'adresser à
DAVID SAUVAGEAU,
45, rue des Commissaires.

8 nov. cn—122

VENTES PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

GRANDE VENTE

DE

MEUBLES DE MENAGE

MIROIRS, GAZELIERS,

Tapis, Pianos, Poeles, Matelas,

ET TOUS LES ARTICLES DE MENAGE,

JEUDI, 17 Novembre,

Aux Magasins du Soussigné, Rue St.-François-Xavier.

☞ Vente à DIX heures précises.

H. J. SHAW,
Encanteur.

Chambres Commerciales d'Encan, Rue St.-François-Xavier, Montréal, 6 septembre 1859. 96

DISPENSAIRE PARTICULIER,

13, Rue Bonaventure, 13,

PAR LES

DRS. BOYER, DELISLE ET DeLORIMIER

CONSULTATION DE 9 H. A. M. A 5 H. P. M.

On y traitera, indistinctement, toutes les maladies.

Une excellente Maison de Pension est attachée à l'établissement.

☞ N. B.—LE DR. DELISLE, s'occupera spécialement des Maladies des YEUX.

10 nov. 1859. cm—123

PRODUITS A VENDRE.—LE SOUSSIGNE offre en vente les Consignations suivantes, desquelles il en reçoit régulièrement :

FLEUR DE PREMIÈRE QUALITE.—superfine, fantaisie et extra, de différents moulins situés dans les meilleurs comtés à blé du Canada, qu'il offre à vendre aux prix du marché.

BLÉ, POIS, ETC., EN QUANTITE, EN GROS.

BEURRE FRAIS DE LAITERIE, LOTS suffisants pour exportation, reçus quotidiennement durant la saison.

FROMAGE DE DEUX LAITERIES.

POISSON BLANC D'EXCELLENTE qualité.

BEURRE EN TINETTE DE GRANDEUR Convenable pour Familles et le Commerce de détail.

ROBES DE BUFFLES DE LA COMPAgnie de la baie d'Hudson.—Le soussigné offre des Robes de Buffles de la compagnie de la baie d'Hudson, de différentes grandeurs, en paquets originaux.

JOHN DOUGALL,
Marchand à Commission,
270, rue St.-Paul, Montréal.

10 nov. 1859. 123

NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ

DE LA CITÉ.

$50 de recompense.

VU QUE DANS LA SOIREE DU 30 ULTImo, trois des reverbères furent volés dans les rues Drummond et Sherbrooke, la Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité paiera la somme de CINQUANTE dollars à toute personne qui donnera des informations pouvant aider à l'appréhension et convictions des voleurs. Une récompense semblable sera aussi donnée pour la découverte et conviction de personne ou personnes qui, dorénavant, se rendront coupables de semblables vols vis-à-vis cette Compagnie.

$20 DE RECOMPENSE

SERONT PAYES PAR LA DITE COMPAgnie pour la découverte et conviction d'aucune personne qui aura, après cette date, été trouvée endommageant les reverbères ou toute autre propriété de cette Compagnie.

Par ordre des Directeurs,

GEO. ROBSON,
Secrétaire.

5 nov. 121

AVIS.

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NOtaires du ressort de la Chambre des Notaires de Montréal, tenue le 4 du courant, il fut résolu, "Que cette Assemblée et l'Election des membres de la dite Chambre qui devait se faire à la suite d'icelle Assemblée, soient remises et ajournées au VINGT-QUATRE du courant, à UNE heure P. M., au même lieu, et que MM. les Notaires du ressort de la susdite Chambre (comme ils le sont par le présent avis) instamment priés d'y venir.

H. LAPPARE, Sec.,
C. N. M.

8 nov. bf—122

Rébus.

sliF&dnaland&Fils
liF&dnallland&Fil
iF&dnallolland&Fi
F&dnalloRolland&F
&dnalloRzRolland&
dnalloRzezRolland
nalloRzehezRollan
alloRzehchezRolla
lloRzehcschezRoll
loRzehcsnschezRol
oRzehcsnonschezRo
RzehcsnotonschezR
zehcsnotetonschez
ehcsnotehetonsche
ycsnotehchetonsch
csnotehcAchetonsc
hcsnotehchetonsch
ehcsnotehetonsche
zehcsnotetonschez
RzehcsnotonschezR
oRzehcsnonschezRo
loRzehcsnschezRol
lloRzehcschezRoll
alloRzehchezRolla
nalloRzehezRollan
dnalloRzezRolland
&dnalloRzRolland&
F&dnalloRolland&F
iF&dnallolland&Fi
liF&dnallland&Fil
sliF&dnaland&Fils

Pour explications s'adresser chez
J. B. ROLLAND ET FILS.

8 nov. 122

DISSOLUTION DE SOCIETE.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONné que la Société PICARD et RAYMOND faisant affaires à Wolton, est aujourd'hui dissoute de consentement mutuel, M. J. Picard est chargé de réger les affaires de l'ancienne société.

J. RICARD,
J. M. A. RAYMOND.

Wolton, 4 nov. 1859. 121

Livres Nouveaux.

DE L'ACTION DU CLERGE dans les sociétés modernes, par M. Rubichon, nouvelle édition annotée et augmentée d'une seconde partie qui traite des monastères, etc., etc., par M. L. Mounier, ancien Capitaine de Génie, 2 vols. 12mo. relies, £1s. 3d.

GUERRE DE L'INDEPENDANCE ITALIENNE en 1848 et en 1849, par le général Ulloa, 2 vols. 8vo. reliés, 25s.

DISSERTATIONS PHILOSOPHIQUES sur les points capitaux de la controverse chrétienne, par G. Lonay, 1 vol. 8vo. broché, 5s. 6d.

En vente chez
FABRE ET GRAVEL.

2 nov. 120

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

NOUVELLES

Marchandises Seches d'Automne,

SAMEDI, 12 NOVEMBRE 1859,

LES SOUSSIGNES VENDRONT A L'ENCAN à leurs magasins, rue St.-François-Xavier, un assortiment étendu et varié de Nouvelles Marchandises Sèches d'Automne, comprenant :

Draps de Castor et de Pilot
Whitney Moscou et Drap
Draps larges noir et couleur
Doeskins et Casimir noir et fantaisie
" " allemand, noir et fantaisie
Tweeds écossais, etc.
Flanelles écarlate, bleue et blanche
Satinets Cadet, Oxford et noir
Cotons à literie blanc et gris
Toiles à nappes, serviettes, etc.
Soies damassées et laine à gilets
Bouracan superfin, rayé diab
Corsets français brevetés, blancs et gris
Gants, bretelles, etc., etc.

— Aussi —

2 Caisses de riche Popeline irlandaise
2 " de Velour de Soie Noire
2 " de Rubans Satin et autres
2 " de Gants de Chevreuil doublés

— Et —

Un assortiment de CASQUES, BOAS, VICTORINES et GANTELETS en Fourrures.

☞ Vente à DEUX heures.

BENNING ET BARSALOU.

12 nov. 124

VENTE PAR CATHALOGUE

D'UN

MOBILIER DE MENAGE DE VALEUR,

GLACES,

PEINTURES A L'HUILE ET GRAVURES,

VERRERIES,

Services à Thé plaqués en argent

SERVICES EN ARGENT ET ARGENT PLAQUE,

CHEVAUX, HARNAIS,

TRAINEAUX ET ROBES.

LES SOUSSIGNES ONT REÇU INSTRUCtions de M. P. RYAN, écuier, propriétaires de

FRANKLIN HOUSE,

Située au coin des rues King et William, qui se retire des affaires, de vendre sur les lieux, LUNDI, le 14 Novembre, et les jours suivants, tout l'Ameublement de Ménage ; consistant en Chiffonnières et Bois de Bibliothèque en acajou, Sofas et Chaises en acajou bourrés en crins, Tables de centre, côté et à jouer, en acajou, Commodes, Ottomans et Berçantes, Tables de côté en acajou et dessus en marbre, Rideaux de damas, Psyché et Gazeliers, Tapis en velours et Toile cirée, Article en argent et argent plaqué, Services à dîner, dessert et déjeûner, Couteaux, Fourchettes, Vins, Verres et Verres à champagne, Vaisselle, etc., etc.

— Aussi, —

Tout le Mobilier de 40 chambres à coucher.

— Et —

Un superbe Piano cottage, anglais,
Poëles et Tuyaux pour couloirs, salons et chambres à coucher, un grand Poële de cuisine convenable pour un hôtel ainsi qu'une belle paire de Chevaux (âgés de 6 ans), Traîneaux, Harnais, et Robes.

— Pareillement, —

Le bail de l'hôtel jusqu'au 1er mai 1861.

Ces bâtisses sont situées dans la partie la plus centrale pour les affaires, vis-à-vis le Collége de Montréal, et dans le voisinage immédiat du terminus projeté pour le Grand Tronc.

Le Bail sera mis en vente à une heure, Lundi, à moins qu'il ne soit vendu plus tôt par vente privée, et les Chevaux et Traîneaux immédiatement après.

— Aussi, —

Le contenu de la Barre et l'Appareil.
Une Pompe à bière, manufacture anglaise.
10,000 Cigares de choix de la Havane.

— Et, —

Appareils pour l'eau et le gaz.
Une grande quantité de Bois de Corde.

☞ Vente, chaque jour, à DIX heures.

118 BENNING ET BARSALOU.

VENTE DE

FOURRURES MANUFACTUREES,

Etc., Etc.

MARDI, LE 15 NOVEMBRE, SERA OFfert aux Salles d'Encan du soussigné, rue St.-François-Xavier, un grand et complet assortiment de Fourrures, comprenant en partie.

1500	Casques de	Veau-marin sud
1300	"	Mouton de Russie
1500	"	Loutre noire et naturelle
1500	"	Veau-marin Russie
3000	"	Martre Allemande
1400	"	Loutre de mer
3000	"	Astracan, Neutria piqué et d'autres qualités.

— AUSSI —

Un bel assortiment de Fourrures pour Dames, tels que Boas, Victorines, Manchons et Poignets ; ainsi que les Pelleteries suivantes :

Mouton de Russie et de Perse
Riche Veau-marin du sud
Peaux d'Astracan
Peaux de Lapin
Ecureuils noirs de Sibérie.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est spécialement attirée sur cette vente, les articles étant de première qualité et la VENTE POSITIVE.

☞ Vente à DEUX heures.

120 BENNING ET BARSALOU.

COMPAGNIE DES

POUDRES DU CANADA.

AGENTS :

BENNING ET BARSALOU.

M. JUNG,

PROFESSEUR DE

GUITARE, PIANO-FORTE, ETC.,

No. 76, Rue St.-Dominique,

MONTREAL.

2 nov. am—120

Vente par Autorite de Justice.

LUNDI, LE 21 DE NOVEMBRE COURANT, au Bureau des Notaires soussignés, coin des rues St.-Gabriel et Ste.-Thérèse, à Montréal, à 11 heures a. m., seront vendus au plus haut enchérisseur les Immeubles suivants, savoir :

1°—UN LOT DE TERRE situé en cette ville au coin des rues St.-Denis et Mignonne, contenant 40 x 80 pieds, avec une maison en briques à deux côtés et autres bâtisses dessus construites. Ce lot dépend de la succession de feu YVES TESSIER.

2°—UN LOT DE TERRE contenant 40 x 77 pieds, borné en front par la rue Mignonne, en arrière et d'un côté par M. Lamontagne, et de l'autre côté au lot ci-dessus désigné, sans bâtisses. Ce lot dépend de la communauté de biens qui a existé entre le dit feu Y. TESSIER et MARIE-ANNE TULLOCH, son épouse.

Pour les conditions s'adresser à

F. J. DURAND, N.P.,
N. G. BOURBONNIERE, N.P.

2 nov. cs—bps—120

MARCHANDISES

TELLIER & BRAZEAU

142, Rue St.-Paul. 142,

Importateurs de

MARCHANDISES SECHES, PELLETERIES, Etc.,

ONT L'HONNEUR D'INFORMER MM. les Marchands de la Campagne, qu'outre leur assortiment ordinaire de MARCHANDISES SECHES, ils ont en main un assortiment considérable et varié de PELLETERIES manufacturées et non manufacturées, qu'ils disposeront à très bas prix et à des conditions très libérales.

L'assortiment se compose de

Casques de Loutre teinte et naturelle,	Seal-Skin de la mer du Sud,
Astracan,	Neutria français,
Moutons de Perse et de Russie,	Rats-musqués teints et piqués,
Cony rasé et sable,	

— AUSSI —

Victorines et Manchons d'opassum, rat-musqué, écureuils gris,	sable, brun et noir, Gants et Mitaines de rat-musqué,

— DE PLUS —

Un assortiment très considérable de Raquettes pour Dames, Messieurs et Enfants avec Souliers et Mitaines de Moutons, d'Orignal et de Caribou.

22 sept. 1859. 103

A. LAZARE

IMPORTATEUR DE

NOUVEAUTES FRANCAISES,

Cathedral Block,

RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL,

A JUSTEMENT REÇU PAR LE STEAMER

Anglo Saxon,

UN GRAND ASSORTIMENT DE

ROBES DE SOIES ET MANTEAUX,

DENTELLES ET BRODERIES,

FLEURS, Etc., Etc., Etc.

17 sept. 101

HABILLEMENTS

SPRING ET CIE.

Marchands de

HARDES NEUVES ET DE SECONDE MAIN

MARCHE BONSECOURS,

(*Entrée sur la rue Saint-Paul.*)

PAIENT LES PLUS HAUTS PRIX, EN argent, pour HARDES DE SECONDE MAIN, ou prises en échange pour ETOFFES A ROBES.

☞ Ils porteront une attention particulière aux ordres des personnes qui laisseront leur adresse à la résidence, No. 49, rue Sanguinet.

Montréal, 19 avril 1859. aa-41

UN GRAND ASSORTIMENT DE

GRILLES AMERICAINES,

POUR CHEMINÉES,

—AUSSI—

POELES DE CUISINE,

ET

COUCHETTES EN FER,

A DES PRIX TRES REDUITS.

RODDEN ET MEILLEUR, 71, Grande Rue St.-Jacques.

21 avril. aa—41

A LOUER.

UN TERRAIN DE SIX ARPENTS EN SUperficie, avec Jardin, nouvellement et commodément bâti, situé à la Côte-des-Neiges, en face du Cimetière. Possession immédiate. Les jardinages sur pied à vendre à très bas prix.

S'adresser au Dr. BIBAUD, No. 14, Rue Côté.

Ou à M. J. E. GUILBAULT, Au Jardin Botanique.

27 août. 92

DIX TERRES DANS LE TOWNSHIP d'Acton, situées au 10e Rang, de 2 arpents sur 28, contigues. Le sol est érable et d'une qualité supérieure et mérite l'attention des colons. Prix, 3 piastres l'arpent, avec des conditions libérales.

S'adresser au soussigné.

G. L. MARLER, 7, Wellington Terrace, Rue Ste.-Catherine, Montréal.

15 fév. aa—14

MARCHANDISES.

MAGASIN DE MODES,

No. 234, RUE NOTRE-DAME.

ON A EXHIBÉ, DEPUIS MERCREDI DERnier, le 21 courant, dans l'ETABLISSEMENT de Mme. MIDDLETON, No. 234, RUE NOTRE-DAME un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT de CHAPEAUX, CASQUETTES, GARNITURES de TETES, etc.

Mme M. a complété des arrangements avec une des premières Maisons de Modes de New-York, par lesquels elle recevra à l'avance de Paris, Londres et New-York, les dernières Modes et les nouveautés les plus recherchées en fait de Robes pour Dames et Enfants. Ces dessins seront immédiatement reproduits sur du papier, tissés et arrangés pour représenter " la ressemblance la plus parfaite avec les originaux " et illustrant les meilleures garnitures dans le plus beau style à chaque article ; Patrons de MANTEAUX et MANTILLES, nouvelles et magnifiques BASQUES à TAILLE, une variété de magnifiques MANCHETTES ; aussi, une variété de magnifiques desseins appropriés à l'habillement des Dames, tels que CAPES, etc., etc.

Madame Middleton est prête à enseigner une nouvelle mode de tailler les robes. — Les dames qui désireraient être leurs propres couturières pourront l'apprendre pour la modique somme de TROIS PIASTRES avec chartes ; et ceux qui sont dans le commerce, pour DEUX PIASTRES.

Madame M. garantira qu'il n'y a pas de mauvaises coupes par le système ci-dessus. Elle coupera aussi des patrons à Taille pour bien ajuster la forme, pour 25 cents.

Rappelez-vous le No. 234, rue Notre-Dame.

24 sept. 1859. 104

Marchandises Sèches

A BON MARCHÉ!

128, Rue Notre-Dame, 128.

NOUS INVITONS TOUTES PERSONNES qui ont occasion de visiter les Magasins, d'entrer et de voir notre assortiment, au montant de

£40,000,

importé par la Maison même et acheté aux Encans, et dont l'on disposera à des prix qui ne peuvent que satisfaire les acheteurs ;

—TELS QUE—

	Valeur	Vendu pour
Toile Fine	2s	1s 3d
Coton Blanc	6d	4d
Indienne	7½d	5d
Couvrepieds frappés	25s	12s 6d
Soie glacée, noire et de couleur	6s 3d	4s 6d
Châles de Satin	40s	27s 6d
Patrons à Falbalas	20s	13s 9d
" " Mousseline	15s	10s 6d
Mousseline de Laine	9s	6s
Drap noir superfin	20s	12s 6d
Drap brun pour Mante	10s	6s 3d
Drap gris pour Mante	9s	5s

Et quantité d'autres Marchandises aux mêmes conditions.

BRAULT ET DORVAL, 128, Rue Notre-Dame.

21 juin. 65

GIBB et Cie.,

ONT L'HONNEUR D'INFORMER LE public qu'ils ont reçu par le vapeur INDIAN un nouvel assortiment de Chapeaux de fantaisie, Casquettes, Cravattes, Gants, Ombrelles, Canes, etc., etc.

Ils appellent particulièrement l'attention sur leurs célèbres Manteaux Talma imperméables à l'eau, leurs Tweeds, leurs Habits de promenade et de travail, dont ils disposeront à aussi bon marché qu'aucune autre maison de la campagne ; en garantissant en même temps qu'ils iront parfaitement aux personnes qui en feront l'acquisition.

26 avril 1859.—D aa—42

PELLETERIES A BON MARCHE, EN GROS.

LES SOUSSIGNÉES DESIRENT INFORmer leurs nombreuses pratiques et les marchands de la campagne qu'ils ont complété leur ASSORTIMENT DE PELLETERIES, et qu'ils ont maintenant en mains des Casques de Loutre, Neutria, Seal, Chien de Mer, Mouton, Vison d'Allemagne, Lapin, etc.

-- Aussi, --

Des Boas, Victorines et Mitaines.

Les Casques de Loutre sont de la première qualité et à très bon marché, ayant été achetés avant l'augmentation des prix.

GRENIER, FILS ET CIE, 122, rue St.-Paul.

Montréal, 8 oct. 1859. 110

ASSOCIATION D'ASSURANCE

SUR LE FEU "UNITY," D'ANGLETERRE.

CAPITAL............£2,000,000 Stg.

DIRECTEUR, pour l'Amérique Britannique du Nord, W. P. Reynolds, écr.

ASSISTANT AGENT, Charles A. Brault, écr.

INSPECTEUR, H. M. PERREAULT, écr.

BUREAU, No. 48, rue St.-Frs.-Xavier.

Assurances effectuées aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas chargés par les Compagnies responsables.

W. P. REYNOLDS, Ecr., Directeur pour l'A. B. du N

15 oct. am—113

VINS DE CHAMPAGNE

VINS DU PRINCE IMPERIAL.

GRAND VIN IMPERIAL.

DE VENOGE et Cie., EPERNAY.

LE SOUSSIGNÉ, AGENT AU CANADA, pour la vente des célèbres marques de Vins de Champagne ci-dessus, est prêt à recevoir des ordres pour l'importation directe.

Maintenant en main, paniers de VIN DU PRINCE IMPERIAL, en pintes, chopines et demiards, et GRAND VIN ROYAL, en pintes.

AUSTIN CUVILLIER, Agent, 38, rue St. Pierre.

3 sept. fm—95

MONTREAL ET CHAMBLY.

1859.

LE VAPEUR "FASHION,"

CAPT. FRS. LAMOUREUX,

VOYAGERA ENTRE MONTREAL ET CHAMBLY, arrêtant à toutes les Paroisses sur la Rivière Richelieu.

Il quittera le Quai Jacques-Cartier les MARDIS et VENDREDIS, à 4 heures p. m.

Le Vapeur *Fashion* offre tout le comfort désirable pour les passagers.

En vertu d'un arrangement fait avec la Compagnie du Grand Tronc, les touristes peuvent quitter Montréal par le Vapeur *Fashion*, allant jusqu'au Pont de Belœil, et revenir par les chars à neuf heures du matin. Ceux qui désirent revenir à la ville par cette route, peuvent obtenir des billets, le passage du vapeur inclus, et qui leur permettra de revenir par le chemin de Fer avec n'importe quel convoi, en sorte qu'ils peuvent passer le temps qu'il leur sera convenable à la Montagne.

Prix du passage pour le bateau, chambre, railroad et repas $1.75, Enfants, moitié prix.

Pour plus amples informations, s'adresser à D. LAURENT, 62, Rue des Commissaires.

6 août. 83

EPICERIES.

AUX FAMILLES

ET A

CEUX QUI TIENNENT MAISON.

Farine Brevetee de Whitney

LES SOUSSIGNES APPELLENT L'ATTENtion des Familles et de ceux qui tiennent maison sur une FARINE BREVETEE qui, sans l'addition d'autre chose que de l'eau froide, fait le plus beau pain possible ou biscuits. Sa supériorité sur toute autre farine, se verra par un essai, et l'on peut s'en procurer en détail dans les principaux magasins d'Epiceries en petits paquets et en gros chez

GREGORY ET CIE., 37, Rue des Commissaires, Montréal.

sept. 99

Farine ! Farine !! Farine !!

LES SOUSSIGNES, AGENTS POUR LES Moulins bien connus dont les noms suivent, reçoivent journellement leur assortiment régulier de

Farine en Quarts et en Poches

qu'ils offrent en vente, à des prix réduits, ainsi que SON et GRUE.

MOULIN MATILDA.
" MIRICKVILLE,
" GUERNESEY,
" KARLEM,
" CHESTER.

Farine du blé de Mer Noire et écosais, en poches

MOULIN de KNICKERBOCKER, Spencerville
" de HOLMESDALE,
" de UXBRIDGE, Crescent,
" de VICTORIA,
" de SHARON, Salmonville,

Et ils sont toujours prêts à exécuter des ordres par l'entremise de leurs agents à Toronto, pour Blé d'Eté et d'Automne et autres grains.

GREGORY ET CIE., 37, Rue des Commissaires, Montréal.

13 sept. 99

VIEUX COGNACS PURS.

COGNACS PALES DE 1RE QUALITE, EN caisses, à la marque de V. Chaloupin et Cie., des récoltes de 1834 et 1844, ainsi que de 1858 en futailles. En vente chez

MM. LESLIE ET CIE., Montréal,

Et chez

M. J. M. FRASER, Québec.

5 juillet. 69

Fleur ! Fleur ! Fleur !

LARD,

AVOINE,

POIS,

SON,

GRUE.

C. E. STARNES ET CIE., No. 59, Rue des Commissaires.

Magasin ci-devant occupé par MM. AUGE et ROY.

26 avril. 42

ADRESSES

AVIS.

ON PEUT SE PROCURER DES CHAMbres avec ou sans la pension, chez Mme JOLY, au No. 133, rue Craig, vis-à-vis l'Eglise Cathédrale, un des plus beaux sites de la ville.—S'adresser sur les lieux.

13 sept. 99

MADAME DUBOIS,

PROFESSEUR DE PIANO,

Elève du CONSERVATOIRE de Paris,

HOTEL CANADIEN,

Coin des Rues Gosford et St.-Louis.

20 août. 89

Pierre Doutre, Ecr.,

AVOCAT,

A transporté son Bureau dans la nouvelle Bâtisse de M. Séraphino Giraldi, rue St.-Vincent. Il continuera à suivre les circuits de Beauharnais, Châteauguay et Soulanges.

14 juillet. jm—73

PAUL DENIS,

AVOCAT,

Tient son Bureau dans la Bâtisse de M. SERAFINO GIRALDI, Rue St.-Vincent,

MONTREAL.

9 août. 84

CHARLES C. SPENARD,

NOTAIRE,

ETUDE, No 31, PETITE RUE ST.-JACQUES.

Montréal, 26 mai 1859. 55

DR. J. W. WILSCAM,

91, RUE SAINT-JOSEPH, 91,

Vis-a-vis la Brasserie de DOW,

Visible avant 9h. A.M., de midi à 2h. et après 5h. P.M.

23 juin. aa—61

DR. TRESTLER,

DENTISTE CANADIEN-FRANCAIS,

NO. 116,

RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL

Premier prix à l'Exhibition Provinciale de 1858

19 mars. 29

LE Dr. LAROCQUE,

GRADUE DU COLLEGE McGILL, CI-devant de Rigaud, après avoir pratiqué douze ans à la campagne, a établi son Bureau, PETITE RUE ST.-JACQUES, No. 14, vis-à-vis chez le Dr. Trudel. Consultation à toute heure de la journée, les Pauvres *gratis*.

31 mai. 57

E. P. FRECHETTE,

NOTAIRE.

TIENT ACTUELLEMENT SON BUREAU au No. 1, Petite Rue St.-Antoine, et au 1er Mai prochain le transportera au No. 27, Petite Rue St.-Jacques.

22 fév. 17

T. PARISEAU,

MEUBLIER ÉBÉNISTE,

DONNE AVIS QU'IL A TRANSFÉRÉ son Etablissement du No. 12, rue Bonaventure, au No. 72, Grande rue St.-Jacques, près l'Hôtel Ottawa, où il continuera comme par le passé à tenir un des meilleur et des plus complet assortiment de Meubles et à exécuter toute commande qu'on voudra bien lui confier, et ce à des prix modiques.

12 mai. 49

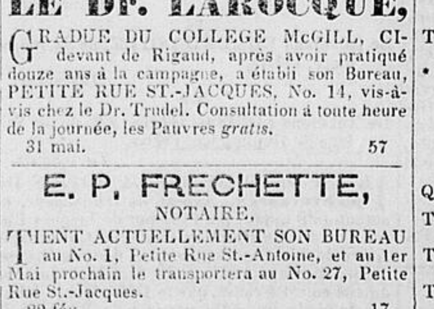

OTIS WARREN,

FABRICANT DES BALANCES QUI ONT obtenu le 1er Prix. Magasin, 22, Rue des Récollets. Fabrique, 10, Rue St.-Patrice, Pointe St.-Charles, Montréal.

16 nov. aa—124

NAVIGATION

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE QUOTIDIENNE DE LA MALLE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

JUSQU'A AVIS CONTRAIRE, LES VApeurs QUEBEC, Capt A. M. RUDOLPH, NAPOLEON, Capt. P. E. COTE, COLUMBIA, Capt. L. COUVRETTE, laisseront ce Port comme suit :

Le Vapeur QUEBEC, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 7 h. p. m.

Les Vapeurs NAPOLEON et COLUMBIA, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, le premier à 6 h. p. m., touchant à Sorel, Trois-Rivières et Batiscan, et le dernier à 7 h. p. m., se rendant à Québec sans interruption.

JOSEPH LEVY, Agent.

Bureau de la Comp. du Richelieu, Montréal, 30 juillet 1859. 80

BAINS DE MER.

RIVIERE SAGUENAY, RIMOUSKI, CACOUNA, RIVIERE-DU-LOUP, MALBAIE, LES EBOULEMENTS ET RIVIERE-OUELLE.

LE VAPEUR DE PREMIERE CLASSE allant à la mer

SAGUENAY,

CAPT. R. SIMARD,

laisse Québec chaque MERCREDI, à 8 heures a. m. pour la RIVIERE SAGUENAY, arrêtant à la Rivière-Ouelle, la Malbaie, Tadousac et la Baie de Ha : Ha ! et revenant à Québec à temps pour le départ du Vapeur allant à Montréal le vendredi suivant,

Il laisse aussi Québec chaque SAMEDI, à 8 heures a. m. pour RIMOUSKI, arrêtant à la Malbaie, les Eboulements et la Rivière-du-Loup, et revenant à Québec le mardi suivant dans l'après-midi.

PRIX DU PASSAGE :

	Nourriture comprise. Cabine.	Entrep.
De Québec à la Rivière-Ouelle	$2.00	$0.75
De Québec à la Malbaie	3.50	1.25
De Québec aux Eboulements	3.50	1.25
De Québec à la Rivière-du-Loup.	3.75	1.25
De Québec à Rimouski	5.00	1.75
De Québec à la Grande Baie	6.00	2.00
De Québec à la Grande Baie et retour	12.00	5.00

Les enfants au-dessous de 12 ans ne paient que la moitié du prix, et ceux au-dessous de 3 ans ne paient rien.

☞On n'exige aucune charge extraordinaire pour le transport des passagers et du bagage des vapeurs de Montréal au vapeur *Saguenay*.

Le fret est transporté au même taux que les goëlettes.

Tout le bagage est au risque des passagers, et les propriétaires du vapeur ne seront pas responsables du fret si on ne leur donne une facture.

Pour de plus amples informations s'adresser à JOHN LAIRD, Agent, No. 12, Rue St.-Pierre.

7 juillet. 70

CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET C.

CHANGEMENT DES HEURES DE DÉPART.

LE ET APRES LUNDI, 11 MAI, LE VApeur *IRON DUKE*, quittera St.-Lambert, et arrivera à temps pour les Chars en destination à Rouse's Point, ceux-ci ayant connection avec les trains des chemins de fer Vermont Central, Rutland et Burlington et les Bateaux à vapeur du Lac Champlain, pour Boston, New-York, etc., à 7.00 heures a. m. et 3.15 heures p. m.

Les voyageurs par le Convoi de 7.00 a. m. arrivent à Boston le même soir. Ceux par le Convoi de 3.15 p. m. arrivent à Boston et New-York à bonne heure le lendemain.

Division Lachine.

LES TRAINS PARTIRONT :

MONTREAL A	LACHINE A
7:00 a m Lady Simpson	8:00 a m
8:45 a m	9:30 a m à l'arrivée du vapeur
12:00 midi	1:30 p m
2:45 p m	3:45 p m
5:00 p m	5:30 p m à l'arrivée du Lady Simpson
6:30 p m	

W. A. MERRY, Secrétaire.

12 mai. 49

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC.

Changements de Departs.

LE ET APRES LUNDI, 20 JUIN 1859, les Trains pour l'Ouest quitteront la Pointe St.-Charles comme suit :

* Le Train Exprès pour Toronto et les principales stations intermédiaires, à.................. 7.15 A.M.

Train mêlé pour Kingston et toutes les stations intermédiaires, à...... 9.30 A.M.

* Train de nuit de la Malle pour Toronto et les principales stations, à.. 7.30 P.M.

DIVISION EST.

Le Traversier de la Compagnie quittera son Quai comme suit, avec les voyageurs pour

Train Exprès pour Québec, Portland, Boston, etc., à .... 7.00 A.M.

Train *accomodation*, passant la nuit à Island Pond, à .... 3.00 P.M.

Train Exprès pour Québec, à........ 4.00 P.M.

AVIS.—Un Train Spécial qui a connection avec les Steamers transatlantiques, sera expédié de Montréal chaque VENDREDI SOIR, à 10 heures 30 p. m. Le vapeur attend l'arrivée de ce train.

GEORGE REITH, Directeur-général.

21 juin. 25

A VENDRE,

UNE BONNE MAISON EN BRIQUE à deux étages, dans la ville de St.-Hyacinthe, près l'évêché.

Les conditions sont très faciles. S'adresser au propriétaire, sur les lieux.

CAMILLE PAPINEAU.

17 sept. 1859. fm—101

ROBES DU NORD.

LES SOUSSIGNES AYANT FAIT L'ACQUIsition de la totalité des

ROBES DE BUFFLE

de la COMPAGNIE de la BAIE D'HUDSON, IMPORTEES CETTE ANNEE, les offrent en vente.

Elles sont assorties comme de coutume et de bonne qualité, et seront vendues à des prix réduits pour argent comptant ou de bons billets.

BOYER ET HAWLEY.

13 sept. dm—99

NAVIGATION

Le Vapeur TERREBONNE,

CAPT. VOLIGNY,

VOYAGERA, A L'AVENIR, PENDANT le reste de la saison, comme suit :

DEPART DE TERREBONNE,

Tous les Lundis à 7 heures a. m.
" Mardis à 5 " "
" Jeudis à 7 " "
" Vendredis à 5 " "
" Samedis à 6 " "

DEPART DE MONTREAL.

Tous les jours à 3½ heures p. m.

24 mai. 54

MALLE ROYALE

PAR LA LIGNE

KINGSTON, COBOURG, PORT HOPE, DARLINGTON TORONTO, HAMILTON.

Seule ligne sans transbordement.

Les Vapeurs de Première Classe suivants, composent la ligne :

KINGSTON (en fer)..........Capt. Celly,
BANSHEE.................. " Howard,
PASSPORT .... " Harbottle,
NEW ERA .... " Chrysler,
CHAMPION................. " Smith.

Ils ont été construits expressément pour la navigation du fleuve et des lacs. Ils sont commodes, d'une sécurité parfaite et pourvus de toutes les améliorations et de tout le confort moderne.

Un de ces vapeurs quittera le Bassin du Canal à Montréal, tous les jours, sauf le dimanche, à 9 a. m., et Lachine à l'arrivée du Train de Midi de Montréal, pour les Ports intermédiaires ci-dessus. Ligne directe, sans transbordement se reliant comme suit :

A Hamilton, avec le Chemin de Fer Great Western pour London, Chatham, Windsor, Détroit, Chicago, Galena, St.-Paul, Milwaukee, etc.

A Toronto, avec le Chemin de Fer Northern pour Makinaw, Green Bay et tous les ports sur le lac Michigan.

A Niagara, avec le Chemin de Fer Erié et Ontario, pour les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Columbus, Cincinnati, etc.

Au touriste ou au chercheur de plaisir, cette ligne offre un moyen de transport très désirable, confortable, agréable et expéditif, en passant à travers le magnifique paysage du lac des Mille-Isles, et tous les rapides du St.-Laurent de jour. Pour les familles se rendant à l'Ouest, les avantages sont sans rivaux.

Le Vapeur faisant la route sans transbordement et directement jusqu'au Dépôt du Chemin de Fer à Toronto et Hamilton, l'ennui et le dommage dans le transport des bagages (sujets aux lignes de transbordement) sont entièrement évités.

On peut se procurer des billets ou des renseignements chez C. F. MUCKLE et T. DUCHARME, aux hôtels, à bord des vapeurs ou au bureau, 40, rue McGill.

ALEX. MILLOY, agent.

Bureau de la Ligne de la Malle Royale, 40, rue McGill. 48

Avis aux Armateurs.

POUR OTTAWA ET LE CANAL RIDEAU

LE PROPELLER *METEOR*, CAPT. ROCHFORT, et BARGES, commenceront à prendre du fret, pour Ottowa et Canal Rideau, à l'ouverture du Canal Grenville.

☞ Pour fret, s'adresser à THOS. MAXWELL, Agent

19, rue St.-François-Xavier, 59, Bassin du Canal.

Montréal, 28 avril 1859.—D

COMPAGNIE DE LA MALLE ROYALE DES VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL.

CETTE Ligne est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice.

Voici leurs noms :

BOHEMIAN,.......... Capt. MCMASTER,
NORTH BRITON,...... " GRANGE,
ANGLO-SAXON,....... " BALLANTINE,
INDIAN,............ " SMITH,
HUNGARIAN,......... " JONES,
NOVA-SCOTIAN,...... " BORLAND,
NORTH AMERICAN,.. " AITON.
CANADIAN, (en construction).

A moins d'accidents ils feront voile par la Rivière St.-Laurent pour la saison 1859 :

DE QUEBEC A LIVERPOOL.

North Briton, Samedi, 14 mai, à 9 a. m.
Anglo-Saxon, Samedi, 21 mai, à 9 a. m.
Nova Scotian, Samedi, 28 mai, à 9 a. m.
North American, Samedi, 4 juin, à 9 a. m.
Hungarian, Samedi, 11 juin, à 9 a. m.
Indian, Samedi, 18 juin à 9 a. m.

Et tous les samedis suivants durant la saison de la navigation.

PRIX DE LA TRAVERSEE.

DE QUEBEC A LIVERPOOL.

Cabine, $66 à $80, suivant l'accommodation.

Troisième classe, $30, les provisions de bouche inclus.

Enfants, en proportion.

Les Cabines ne sont pas assurées à moins qu'elles ne soient payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vapeur.

Un Vaisseau quittera, avec les passagers, le Quai Napoléan, à 9 heures a. m. précises, le jour du départ, et le vapeur quittera immédiatement après.

Pour fret ou passage s'adresser à EDMONSTONE, ALLAN ET CIE., Montreal.

12 avril. 37

T. S. BROWN

OFFRE A VENDRE TOUJOURS A DES prix très modéré : Faulx en acier de Moore et Américaines de toutes longueurs, Faucilles de toutes qualités, Manches de Faulx, Meules, Rateaux, Grattes, Fourches, Fer en barres, Acier, Clous, Vîtres, Peintures, Ferblanc, Tole et un grand assortiment de Quincaillerie.

No. 259, rue St.-Paul.

5 juillet 1859. 69

BUREAU D'AGENCE.

LE SOUSSIGNE A OUVERT UN BUREAU d'Agence au No. 25 de la rue St.-Vincent, à Montréal, où il se chargera de toute Agence et Collections de Comptes pour Montréal et, plus en particulier, de la perception des Loyers, à ses frais et déboursés, vu qu'il a pris des arrangements, à cet effet, avec les Avocats les plus recommandables de cette ville.

THEOPHILE MICHON, Agent et Huissier.

Montréal, 9 juin 1854. aa—60

A VENDRE.

UNE TERRE SITUÉE SUR LA PETITE Rivière de Montréal, dans la Paroisse de Chambly, à un mille de l'Eglise, de la contenance de trois arpents de front sur soixante de profondeur, avec Maison, grange, écurie et autres bâtisses dessus construites, le tout en très bon ordre.

Pour les conditions s'adresser à ANT. ANDRIEN, A St.-Hilaire.

25 janv. 5

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—2,000,000 sterling.

Etablie en 1836—Incorporee par Actes speciaux du Parlement.

BUREAUX :

1, rue Dale, Liverpool ; 20 et 21, rue Poultry, Londres ; 61, rue King, Manchester ; 56, rue Wall, New-York ; Place d'Armes, Montréal ; Quarré Wynyard, Sydney ; et rue Elizabeth Sud, Melbourne.

ADMINISTRATEURS :

Sir Thomas Bernard Birch, Baronet,
Adam Hodgson, écuyer,
Samuel Henry Thompson, écuyer.

DIRECTEURS A LIVERPOOL :

Thomas Brocklebank, écuyer, Président,
J. C. Ewart, écuyer, M.P., F. Haywood, écuyer Vice-Présidents,
Secrétaire—SWINTON BOULT, écuyer,
Et dix-sept autres Directeurs.

DIRECTEURS A LONDRES :

Matthew Forster, écuyer, Président,
George Frederick Young, écr., Vice-Président,
Et neuf autres.

BRANCHE DU CANADA.

Bureau—PLACE D'ARMES.

DIRECTEURS A MONTREAL :

T. B. Anderson, écuyer, Président,
Alexander Simpson, écuyer, Vice-Président,
Henry Chapman, écr., | Henry Starnes, écr.,
James Mitchell, écr., | Robert S. Tylee, écr
J. H. Maitland, écuyer, Secrétaire résident.
George F. C. Smith, Assistant-secrét. résident.

CONSTITUTION.

Responsabilité de tout le corps des Actionnaires non limitée. Tous les Directeurs doivent être propriétaires dans la Compagnie. Le Capital est de £2,000,000, divisé en 100,000 parts de £20 chaque, 94,211 desquels sont entre les mains des propriétaires à £2 par part

Il peut être utile pour les propriétaires de connaître les additions qui ont été faites aux divers fonds, et par là savoir l'étendue de progrès fait durant l'année :—

	1856. £	s.	d.	Augm. en 1857. £	s.	d.
Le capital	175,008	0	0	188,422	0	0
Fonds de réserve	180,262	10	0	214,616	11	11
Réserve — Assurance sur la vie	339,450	5	10	531,269	13	10
Réassurance, départ. du feu	125,653	6	5	153,721	4	0
	£820,374	2	3	1,088,029	9	9

SWINTON BOULT, Secrétaire de la Compagnie.

Toutes Applications pour ASSURANCE CONTRE LE FEU doivent être faites au Bureau de la Branche du Canada, Place d'Armes Montréal.

J. H. MAITLAND, Sec. résident.

22 juin. aa—64

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

"EQUITABLE."

BUREAU PRINCIPAL :

Cannon Street West, Londres.

DIRECTEURS LOCAUX A MONTRÉAL :

BUREAU—*A la Bourse.*

WILLIAM LUNN, Ecr. *Président.*

John Torrance, Ecr. | Benj. Holmes, Ecr.
John Frothingham, Ecr. | J. G. Mackenzie, Ecr.
Alfred LaRocque Ecr. | Theodore Hart, Ecr.

CHARLES F. TILSTONE, Gérant.
D. D. MACKENZIE, Comptable et Caissier

CE BUREAU assure contre les Pertes ou Dommages par le Feu toute espèce de bâtisses, y compris le Loyer ; Moulins et Usines, et les Marchandises, effets qui y sont contenus ; Navires au port ou aux bassins ; Bateaux sur les rivières Navigables et les Canaux, et les effets dont ils sont chargés ; et fonds d'agriculture de toutes sortes.

Les pertes sont reconnues, sans déduction ou escompte, et réglées et payées à Montréal, lorsqu'elles deviennent dues.

27 mai 1358. aa—143

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE NEW-YORK,

DITE

"THE PARK."

Capital payé - - - $200,000

AVEC UN GRAND SURPLUS.

Agence à Montréal :

19, — RUE ST.-FRANÇOIS-XAVIER, — 19.

LE SOUSSIGNÉ AYANT ÉTÉ NOMMÉ AGENT GENERAL pour cette Compagnie responsable et si bien connue, est préparé pour prendre des Assurances sur toutes espèces de Propriétés aux taux les plus bas.

Les pertes seron promptement réglées après leurs preuves.

On ne charge rien pour l'examen ou les Polices.

Des Références de la plus haute respectabilité seront données quant à la stabilité et la responsabilité de cette Compagnie.

THOS. MAXWELL. Agent.

Référence à J. L. BRAULT, Ecr., Agent pour la Compagnie d'Assurance Provinciale.

1859.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PHOENIX DE BROOKLYN, L. I.

Capital payé et surplus $300,000

LE SOUSSIGNE, AYANT ETE APPOINTE Agent de cette Compagnie, est, par conséquent, préparé à donner des Polices contre les PERTES ou DOMMAGES causés par le feu, sur les Maisons privées Meubles, Voûtes, Magasins, Marchandises, etc., etc., et sur la

"MARINE INTERIEURE,"

sur Vaisseaux, Cargaisons et Fret, à des conditions aussi modiques que n'importe quelle autre Compagnie.

Les pertes, soit par le feu ou maritimes, sont promptement couvertes, sur présentation des réclamations. Aucune charge est faite pour Police ou Inspection.

S'adresser au CAPT. T. MAXWELL, Agent, No. 19, Rue St.-François-Xavier, Montréal.

Références à J. L. BRAULT, Agent de la Compagnie Provinciale ; WM. MOLSON, Ecuier ; W. WORKMAN, Ecuier ; J. R. BRONSDON, Ecuier EDWARD THOMPSON, Ecuier ; W. D. B. JONES Ecuier ; C. DORWIN, Ecuier.

16 avril. 39

POELE A CHARBON POUR CHARS !

Amelioré.

PLUSIEURS AMELIORATIONS ONT ETE faites à ces Poêles célèbres, et on les offre maintenant au public avec confiance. La fonte est égale à n'importe quelle autre. Une forte arche en fonte, avec ventilateur, qui ne peut brûler, est usée en place de brique. Ces poêles sont vendus à des prix très réduits, et peuvent être vus tous les jours en opération au vieux magasin de poêles, 302, rue St.-Paul.

GEO. HAGAR.

24 sept. 1859. 104

On Demande

UN JEUNE HOMME POUR UN MAGASIN de marchandises sèches. Il faut qu'il sache lire et écrire.

4 octobre 108

MEDECINE

SCROFULE OU MAL DE ROI.

LA SCROFULE EST UNE MALADIE CONStitutionnelle, une corruption du sang, qui vicie ce fluide, le rend faible et pauvre. Logée dans la circulation, elle envahit tout le corps et se produit à l'état d'affection sur toutes ses parties. Nul organe n'est exempt de ses attaques Il n'en est point qu'elle ne puisse détruire. Le virus scrofuleux a diversement pour origine la maladie mercurielle, la malpropreté, la nourriture malsaine, l'air impur, les vices abrutissants, et par dessus tout l'infection vénérienne. Quelque puisse être son origine elle est héréditaire dans la constitution, provenant des parents aux enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. Elle semble vraiment avoir été indiquée par celui qui a dit : " Je me vengerai des iniquités des pères sur leurs enfants."

Ses effets commencent par un dépôt de matière corrompue et ulcéreuse dans le sang. Dans les poumons le foie et les organes internes, on appelle ce dépôt tubercul ; gonflement dans les glandes : et éruptions ou cicatrices à la surface. Cette horrible corruption, qui s'engendre dans le sang, déprime les énergies de la vie, de façon que non-seulement les constitutions scrofuleuses souffrent de douleurs scrofuleuses, mais qu'elles sont moins aptes à soutenir les attaques des autres maladies, conséquemment un grand nombre de gens périssent par des désordres qui, quoique n'étant pas scrofuleux dans leur nature, deviennent plus funestes par cette souillure du système. La plus grande partie de la consomption qui désole et décime la famill humaine, a directement son origine dans la contamination scrofuleuse et beaucoup des maladies qui détruisent le foie, les rognons, le cerveau, et, de fait, tous les organes, proviennent de la même cause ou sont agravées par elle.

Un quart de nos gens sont scrofuleux ; cette horrible infection envahit leur corps et mine leurs santé. Pour la chasser du système, il faut renouveler le sang par une médecine altérative et le fortifier par une nourriture salutaire et l'exercice. C'est cette médecine que nous fournissons par

L'extrait compose de Salsepareille D'AYER,

le remède le plus efficace que l'adresse médicale de de notre époque ait pu composer pour cette maladie qui règne partout. C'est une combinaison des remèdes les plus actifs qui aient été découverts pour l'expurgation de cet affreux désordre du sang et arracher le système à ses conséquences destructives. C'est pourquoi on doit l'employer non-seulement pour la cure de la scrofule, mais aussi des autres affections qui en dérivent, comme les maladies éruptives de la peau, le prurigo, roséole, érysipèle, humeurs, pustules, crevasses, variole, éructations cutanées, calvéitie, démangeaison, boutons, verrues, poireaux, rhumatisme, maladies mercurielles et syphilitiques, hydropisie, dyspepsie, débilité et, en un mot toutes les maladies provenant de sang impur ou vicié. La croyance populaire sur l'impureté du sang est, pour la scrofule, fondée sur une dégénérecence du sang. L'objet particulier et la vertu de cette salsepareille sont de purifier et régénérer ce fluide vital, dans lequelle une santé saine est impossible dans les constitutions contaminées.

Pilules Cathartiques D'AYER

PROPRES A TOUS LES USAGES DE MEDECINES DE FAMILLE,

elles sont composées de façons que la maladie à la quelle elles sont destinées puisse rarement leur échapper. Leurs propriétés pénétrantes, fouillent, nettoyent et renforcent toutes les portions de l'organisme humain, corrigent son action maladive, et ramènent les vétalités sanitaires. Comme conséquence de ces propietés l'invalide courbé par la débilité ou la douleur physique est étonné de voir sa santé et son énergie rappelées par un remède à la fois si simple et si attrayant.

Non seulement elles guérissent les maladies de chaque jour, mais les affections les plus dangereuses, les plus invétérées. L'agent ci-dessous nommé fournira gratis mon almanach américaine contenant des certificats de guérison, et les ordonnances pour se servir des pillules dans les affections suivantes : " Constipation, battement de cœur, mal de tête, résultat de désordre dans l'estomac, nausées, indigestions, douleur et inaction norbide des entrailles, relachement, perte de l'appétit, jaunisse, etc., et autres maladies provenant d'une débilité générale du corps ou d'embarras dans les fonctions de ses organes.

CHERRY PECTORAL D'AYER

POUR LA GUERISON RAPIDE DES

Toux, rhumes, grippe, croup, maux de gorge bronchite, commencement de consomption et le soulagement des gens atteints de consomption à un degre eleve.

Le champ de son utilité est si vaste, si étendu et les cas de ses cures sont si nombreux que presque toutes les sections du pays abondent en personnes, publiquement connues, qui sont revenues de maladies des poumons alarmantes et même désespérées, après en avoir fait usage. Quand on l'a une fois essayé, sa supériorité sur tous les autres médicaments de ce genre est trop apparente pour échapper à l'observation, et là où ses vertus sont connues, le public n'hésite plus à l'employer pour les affections dangereuses et débilitantes des organes pulmonaires qui sont inhérentes à notre climat. Alors que tant de remèdes ont été répandus en vain sur la société, celui-ci s'est acquis des amis à chaque essai. Il a conféré des bientaits aux affligés. Ils ne l'oublieront jamais, et il procurera des cures trop nombreuses et trop remarquables pour être jamais oublié.

Préparé par

LE DR. J. C. AYER ET CIE.,

LOWELL, MASSACHUSETS.

Nos remèdes sont vendus, en gros et en détail, par LYMAN, SAVAGE ET CIE., Droguistes, et chez tous les droguistes à Montréal, Québec, Trois-Rivières, St.-Jean et partout.

4 octobre. fm—108

PRENEZ-GARDE !

AU PUBLIC.

NE VOUS PRESSEZ PAS D'ACHETER vos cadeaux ou effets d'étrennes ; et, avant d'aller ailleurs, adressez-vous aux soussignés. Par ce moyen, vous épargnerez une partie de votre argent et pourrez être sûr d'avoir des denrées de première qualité. Nos prix que voici, vous en diront plus long : Thé 1s 8d, 2s 2s 6d et 3s 1d. Café 1s 1d à 1s 3d. Chocolat 1s 6d à 2s 6d. Cacao 1s 10½d. Gingembre moulu 1s 6d. Canelle moulue 2s 4d. Epices 1s 2d et toutes sortes d'essences pour 7½d la bouteille. Figues 1s 3d. Raisins 10d, Raisins de caisse 7d à 9d. Citrons, Ecorce d'Oranges, etc., 2s. Amandes 9d à 1s 3d. Noisettes 7½d. Avelines 7½d Biscuits de fantaisie et Sardines, par boîte 10d 1s 6d et 2s 6d 2 livres p. b. Homards 1s 8d par livre do 10d. Condiments de toutes sortes 1s 3d. Marmelades 1s 3d. Bougies de baleine 3s 3d. Belmont sperme do 1s 10½d à 2s. Diamant 1s 6d. Tapioca 3s 3d et grandes quantités d'autres articles et friandises, trop nombreux à énumérer.

—AUSSI—

Eaux-de-vies en caisses et en bouteilles, de 7s 6d, 10s, 12s 6d, 17s 6d et 20s par gallon, bouteilles 3s à 5s. Gin 8s par gallon, bouteilles 2s et 3s 6d. Whiskey Irlandais 7s 6d par gallon, bouteilles 1s 8d à 2s, Ecossais do 8s, bouteilles 2s à 2s 6d. Old Tom 2s à 2s 6d et 3s. Vin de Xérès, 7s 6d à 10s et 15s par gallon, bouteilles 2s, 2s 6d, 3s et 4s. Vin de Oporto 7s 6d, 10s, 15s à 20s par gallon, en bouteilles 2s, 2s 6d, 3s et 4s. Vin de Guice pur 10s par gallon. Cidre 2s 6d par gallon. Champagne, Crème de Bouzy 6s 3d la bouteille. Marque de la Couronne 5s la bouteille et une grande variété de Sirop à 4s 6d par gallon et 1s 6d par bouteilles. Liqueurs, Whiskey " Old Borbon" et Molson à 4s 3d par gallon, Porter, Ales et Bières de Montréal et Londres de toute sorte.

Souvenez-vous du numéro 55, rue St.-Laurent, toutes les marchandises ci-dessus sont garanties et elles seront transportées sans frais dans toutes les parties de la ville et empaquetées avec soin pour la campagne.

MORROW ET PERRY.

Montréal, 21 déc. 1858. 138

LE PAYS,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES,

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION

1ERE EDITION — Paraissant les MARDIS JEUDIS, et SAMEDIS, de chaque semaine, coûte $4 par an.

2EME EDITION — Paraissant le MERCREDI de chaque semaine, coûte $2 par an.

☞ L'abonnement est payable d'avance, tous les six mois.

BUREAUX :

Rue Ste Thérèse, No. 7, Montréal.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

DORION et CIE., PROPRIÉTAIRES.